

Province de Quebec QU'IL SOIT NOTOIRE
Cité de St Henri que le Dismultième jour de Mars Mil huit cent quatre
District de Montreal vingt quinze.

ADOLPHE SENECAL commis de la Cie de

St Henri Comté d'Hochelaga a été nommé Constable Spécial de la
dite Cité de St Henri conformément à la loi.

Donné à St Henri le dit Dix huitième jour de Mars 1895

Jules Beauchamp, greffier

Province de Quebec }
Cité de St Henri }

Je Adolphe Senecal domicilié en la dite

Cité de St Henri ayant été nommé Constable Spécial pour la dite
Cité de St Henri JURE que je remplirai bien et fidèlement mon
devoir envers notre Souveraine Dame la Reine comme Constable
Spécial pour la susdite Cité de St Henri ,sans faveur ni par-
partialité malice ou mauvaise volonté que je ferai tout mon
possible pour faire maintenir la paix et le bon ordre et que
je préviendrai toute offenses contre la personne et la proprié-
té des sujets de sa Majesté et que tant que je demeureraï en
exercice je remplirai au meilleur de ma capacité et connai-
sance tous les devoirs de ma charge conformément à la loi-

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi à St Henri Cité et Comté
susdits ce Dixhuitième jour de Mars 1895

Jules Beauchamp
Greffier Trésorier

Adolphe Senecal
Constable Spécial
Greffier Trésorier

Assassinat de M. Léonard : le corps fut déposé dans une

église à l'angle de la rue Sainte-Catherine et du boulevard

Notre-Dame.

No 6125
Procès de Raymond
Adolphe Bégin
comme témoin
pour les besoins de la partie civile
et contre celle-ci.
Le 28 mai 1895
Le véritable témoin a alors été nommé témoin à la suite d'une controverse entre deux personnes qui ont été tuées dans la même maison le 27 mai 1895. La mort de l'une d'elles fut attribuée à un assassinat et l'autre à un suicide. Le procès fut alors reporté pour être jugé devant un jury. Le résultat fut que l'accusé fut acquitté de tout crime.

Il fut alors décidé de faire une enquête supplémentaire pour déterminer si le meurtre avait été commis par l'accusé ou par une autre personne. L'enquête fut menée par le procureur général et le résultat fut que l'accusé fut acquitté de tout crime.

Il fut alors décidé de faire une enquête supplémentaire pour déterminer si le meurtre avait été commis par l'accusé ou par une autre personne. L'enquête fut menée par le procureur général et le résultat fut que l'accusé fut acquitté de tout crime.

P23/E2,110

St-Henri, 17 mars 1895

A Monsieur le Maire
Ainsi qu'au monsieur les
Conseillers

Messieurs Je vous de-
mande de bien vouloir avoir
l'obligance de me attendre encore
quelques temps pour me faire
je suis dans l'impossibilité de
les payer, d'ici à ce que ma
maison soit vendue, veillez
ne pas prendre d'autre procédé
sans m'en donner connaissance

Je suis Votre etc.
J. J. Charbonneau
188 Rue Richelieu.

P23/E2,110

No 6125a
Mme J.Rte Charbonneau
Demandant des
delets pour ses
tapis municipaux
17 Mai 1895

P23/E2,110

6121

Province de Quebec
Cité de St Henri

Aux Habitants de la Cité de St Henri
et à tous ceux qu'il appartiendra

Avis public est par le présent donné que le ROLE de PERCEPTION pour l'année courante (1895) pour la collection des Taxes cotisations Générales et Spéciales faites sous le règlement № 85 Quatre vingt cinq passé par le Conseil de la dite Cité le treizième jour du Mois de Mars courant (1895) et déposé au bureau du dit Conseil toutes les personnes (réelles ou fictives) sujettes au paiement des dites Cotisations y mentionnées sont requises d'en payer le montant au dit Bureau dans les Vingt jours qui suivront la publication du présent avis.

Donné à St Henri en la Dite Cité de St Henri sous mon seing et le Seau de la Corporation ce Dixhuitième jour du mois de Mars Mil huit cent quatre vingt quinze

Bureau du Conseil
Nos. 3-5 Place St Henri

Jules Beauchamp

Greffier Trésorier



Province of Quebec
City of St Henry

To the Unhabit ants of the City of St Henry
and to all whom it may concern

Public notice is hereby given by the undersigned Jules Beauchamp Clerk and Treasurer of said City of St Henry, that the COLLECTION ROLE for the Current year (1895) for the collection of the Assessments General and Special under authority of By-Law Number 85 Eighty five passed by the said Council on the Thirteenth day of March instant (1895) is now completed and deposited at the office of the undersigned and all persons (real or fictitious) whose names appear as liable for the payment of said assessment are hereby required to pay the amount thereof to the said office of the Council at the undersigned within twenty days following the publication of the present notice

Given at St Henry in said City of St Henry under my hand and the Seal of the Corporation this Eighteenth day of March One thousand eight hundred and ninety five

Office of the Council
City Hall Nos 3- Place
St Henri

Jules Beauchamp

Clerk and Treasurer



droit ce 18 Mars 1895

Shs

de Québec) St Henri } Je soussigne L. N. Senecal
Constable Special de la Cité de St Henri
et résidant en la dite Cité de St Henri
certifie par les présentes et fais rapport
sous mon serment d'officier que le dix huitième jour du Mois de Mars
mil huit cent quatre vingt quinze Jau
affiché deux vraies copies dûment certifiées
de l'avis public du dépôt du Rôle
de perception de cotisations Générales & Spéciales
ci annexé dans les langues Françaises
et Anglaises comme suit savoir. Une vraie
copie dûment certifiée dans les langues
Française et Anglaise à la porte de l'Eglise
Catholique, Apostolique & Romaine de St Henri
sise et située en la Cité de St Henri coin
des rues St Jacques et St Pierre et une autre
copie dûment certifiée dans les langues Fran-
çaise et anglaise à la porte de l'Hôtel de Ville
de St Henri sise et située en la Cité de
St Henri coin des rues Notre Dame et
St Jacques, connue et désignée sous le nom de
place St Henri étant les lieux ordinaires
des affiches. Et je certifie de plus avoir lu
les dits avis publics en
langue Française et Anglaise à haute et in-
elligible voix à la porte de l'Eglise Catholique
Apostolique & Romaine de St Henri à l'issye
du Service Divin de Matin le Dimanche
le vingtquatrième jour de Mars étant le
Dimanche que j'ai lu les dits
avis publics et qui suivit immédiatement
le jour où les dits avis publics
ont été rendus publics

En foi de quoi j'ai dressé et donné le
présent rapport pour servir et témoigner ce que de
droit ce 18 Mars 1895 Shs

P23/E2, 110

No 6126

Ais & retour du dépôt
du Role de Recouvrement
de Cotisations Générales
& Spéciales pour 1895
Ce 18 Mars / 95
L.H.S.

W. E. GOWER, M. C. S. O. E.

Gower & Co.

ENGINEERS, CONTRACTORS AND MERCHANTS,

MUNICIPAL WATER WORKS AND GAS WORKS SUPPLIES.

BOARD OF TRADE BUILDING.

P. O. Box 278.

Montreal, Mar 18th 1895

To the Mayor & Council of the City of
St Henri

HYDRANTS,
VALVES,
VALVE BOXES

RECORDING GAUGES,
LATHES AND TOOLS.

HIGH AND LOW
PRESSURE ENGINES.

STEAM ROAD ROLLERS,
STONE AND ORE BREAKERS,

OIL MILL MACHINES,
PUMPING MACHINERY.

DISINTEGRATORS
AND CRUSHERS.

ASPHALT ROADWAYS,
SIDEWALKS.

FLOORS FOR PUBLIC BUILDINGS,
AND WAREHOUSES.

ASPHALT ROOFS AND CELLARS

GIRDERS,
IRON AND STEEL JOISTS,

WATER TOWERS,
CAST IRON PIPES, ETC.

On behalf of my principals and
Co-workers Manufacturers of
Files, Locks, Bolts & Recycles and
other Machinery I have the honor
to inform you that we are desirous
of opening up a Factory in this district
and beg to apply to your Council for a
bonus and exemption from taxes on
the following lines, namely:

We to employ 120 hands principally consisting
of skilled workmen whose wages we
name as being from £50,000⁰⁰ to £60,000⁰⁰
per annum. The bonus to be £12,000⁰⁰

If we employ 100 hands and wages being
from £40,000 to £50,000⁰⁰ the bonus to be
£10,000⁰⁰

The exemption from taxes to be for
a term of 10 years from ordinary
taxes only. We to pay special taxes

The pay of the labour to be the
at the rates existing in the City of
Montreal

I should we employ within 3

M. O. S. C. E.

Gower & Co.

2

ENGINEERS, CONTRACTORS AND MERCHANTS,

MUNICIPAL WATER WORKS AND GAS WORKS SUPPLIES.

BOARD OF TRADE BUILDING.

P. O. Box 278.

Montreal, Mar^{ch} 28th 189

years double the number of hands
above specified it shall be for
the Council to grant us a further
exemption from ordinary taxes for
a term of 5 years

Trusting that the Council will
take the matter into early consideration

I have the honor to remain

your obedt Servt

Gower & Co

HYDRANTS,
VALVES,
VALVE BOXES

RECORDING GAUGES,
LATHES AND TOOLS.

HIGH AND LOW
PRESSURE ENGINES.

STEAM ROAD ROLLERS,
STONE AND ORE BREAKERS.

OIL MILL MACHINES,
PUMPING MACHINERY.

DISINTEGRATORS
AND CRUSHERS.

ASPHALT ROADWAYS,
SIDEWALKS.

FLOORS FOR PUBLIC BUILDINGS,
AND WAREHOUSES.

ASPHALT ROOFS AND CELLARS

GIRDERS,
IRON AND STEEL JOISTS.

WATER TOWERS,
CAST IRON PIPES, ETC.

P23/E2, 110

N^o 6721-

M. Lestrel W. Gouverneur
Demandant un bon
et exemption de taxes
générales, sentencier
pour 10 ans pour
l'établissement d'une
Manufacture de
laines, bicyclos &c

ce 18 mars 1895

J.W.B.

Comité Général

IMMEDIATE AVALENT MOINS VAD OVA MONTE GRANDE

ENTREPRENEURS BOIS ET CLASSEURS VAD VAD MONTÉ GRANDE

Hamm & Co.

P23/E2,110

F. X. MOISAN,
Président.

ROBT. BICKERDIKE,
Vice-Prés.

L. E. BEAUCHAMP,
Trésorier.

**La Compagnie de Telephone des Marchands
DE MONTREAL (LIMITEE.)**

Bureaux : 81 Rue St-Jacques

J. M. MARCOTTE,
Secrétaire.

Montreal, 18 Mars 1895.

Jules Beauchamp Esq Secy
Corporation du Henri

Cher Monsieur.

Nous sommes informés que
votre Conseil a passé un règlement per-
mettant à La Compagnie de Téléphone des
Marchands de Montréal, de planter des po-
stes dans les rues & ruelles de votre
ville, pour y ériger, en même
opération un réseau téléphonique, en
conformité à votre demande, du 27
Mars 1895.

Veuillez s.v.p. nous envoyer une
copie de ce règlement par le retour du
Courrier et obligé

Votre bien dévoué.

J. M. Marcotte Secy

P23/E2, 110

N^o 6128-

Lettre de la Compagnie
de téléphonie des
Marchands demandant
d'autorisation résolue
du permis accordé
pour la pose de poteaux
cel 9 mars 1895

YB

Le Comptoir de l'industrie

DE MONTRÉAL (TOME)

PARIS, 1895.

P23/E2,110

DÉLAVÉ

F. X. MOISAN,
Président.

ROBT. BICKERDIKE,
Vice-Prés.

L. R. BRAUCHAMP,
Trésorier.

La Compagnie de Téléphone des Marchands
DE MONTREAL (LIMITÉE.)

Bureaux : 81 Rue St-Jacques

J. M. MARCOTTE,
Secrétaire.

Montréal, 20 Mars 1895

Jules Brauchamp Esq Secr.
Corporation de Henri.

Cher Monsieur, Je vous envoie la copie
de la resolution que je vous ai demandée
merci beaucoup. J'aurais également préféré qu'elle
fût bâtie sur notre demande du 27
Mars 1894, ou au moins ajouté à la suite
de nos conditions d'ajoutage. ~~et les mettre~~
~~en opération dans les limites de la cité de~~
~~Saint-Henri.~~

Si le changement n'a pas été fait
nous se faire nous obligeons beaucoup
Toute bien élevée.

J. M. Marcotte /
20

P23/E2,110

DÉLAVÉ

F.-X. MOISAN,
Président.

ROBT. BICKERDIKE,
Vice-Prés.

J. R. BRAUCHAMP,
Trésorier.

La Compagnie de Téléphone des Marchands
DE MONTREAL (LIMITÉE.)

Bureaux : 81 Rue St-Jacques

J. M. MARCOTTE,
Secrétaire.

Montréal, 20 Mars 1895

Jules Beauchamp Esq^r Sec^r
L'opératrice de Henri

Sur demande Je vous envoie la copie
de la ~~restitution~~ que je vous ai demandée
Iaurai l'honneur de vous faire parvenir à la fin
J'avais expédié préparé qu'elles
fut bâti sur ~~le~~ le 27 Mars 1894, au ~~moment~~ à la fin
de ses conversations ~~l'~~ ~~l'~~ ~~les~~ ~~mettre~~
~~un~~ ~~opération~~ dans la ~~fin~~ de la cité de
Sa Haute.

Si le changement sur l'apart^t. pour-
rait se faire nous obligeons beaucoup

Votre bien dévoué.

J. M. Marcotte /
209

P23/E2,110

N^o 6128

Lettre de téléphone
des marchands
demandant un
rapport à la mairie
leur permettant la
sortie de leur fils condamné
à une peine de prison
dans la cité de

St-Henri
le 20 juillet 1895

JHD

DE MONSEIGNEUR (MISE EN)

LE COMITÉ DE SAINT-HENRI POUR LA LIBERTÉ

P23/E2,110

Province de Québec
Ville de Québec - Je, L' hon. Jules Desché
ayant été nommé au
titre de l'abbé de l'Écurie
pour l'année mil huit cent
quatre-vingt quinze (1895), fais
souvent que je remplis fidèlement
et délibérément les devoirs de ma charge
et cela au meilleur de mon jugement
et de ma capacité -
"Ainsi que Dieu me donnera force"
A bernante et vingt-neuvième jour du mois
de mars mil huit cent quatre-vingt
quinze, par devant moi le soussigné
Jules Desché
auditeur



P23/E2, 110

N^o 6129-
Prestation de
serment de M^r
J. R. Desveaux
comme auditeur
de la bête de St
Henri pour
l'année 1895
21 mars 1895 J.R.B.

P23/E2,110

Telephone Bell 2953.

E. Guérin, B.A., B.C.L.

P. B. Laviollette, B.C.L.

MADORE & GUERIN

Advocates + Barristers

J. A. C. Madore, B.C.L.

M. G. Larochele, LL.B.

New York Life Building.

Flo. 208, 209, 213 & 214 (and Flat).

Montreal, 21 Mars. 1895

A MONSIEUR JULES BEAUCHAMP.

SEC. TRES. DE LA CITE
DE ST HENRI

MONSIEUR:-

Dans la question de la propriété Rielle;
Veuillez donc faire préparer un petit croquis de cette propriété par M. Vanier le plus tôt possible: ce croquis devant déterminer, indiquer la partie appartenant à Davison et celle appartenant à Rielle.

Le notaire Leclerc demande que ce croquis soit fait afin de l'annexer à l'acte qui doit être passé pour régler la difficulté.

VOTRE TOUT DEVOUÉ:-

J. A. C. Madore

P23/E2, 110

N^o 6130-

Lettre de Y.A.C.
Madore demande
un croquis démontant
la partie à être étroissée
à Yves Davidson
Requérance
21 mars 1895

YAC

YAC
GEOGRAPHIQUE
YAC

P23/E2,110

President:
C. F. SISE.

Vice-President:
GEO. W. MOSS.

Secretary-Treasurer:
C. P. SCLATER.

THE BELL TELEPHONE COMPANY
OF CANADA, LTD.

L. B. MCFARLANE,
MANAGER EASTERN DEPARTMENT.

Waddell Building, . . . 30 St. John Street,

P. O. Box 1918.

Montreal. 21st March, 1895. 189

To

His Worship the Mayor,
and Council,
St. Henri de Montreal, Que.

Gentlemen:

This Company requires for the purposes of its business
to erect poles of the west side of Atwater Avenue, from St. James
St. to St. Antoine St. and on St. James from Greene Avenue to Rose
de Lima Avenue, and on Greene Avenue from St. James St. to St. Antoine
and St. Jean St. from Notre Dame St. to the Canal, and would
respectfully request that you appoint an officer to supervise
the location and erection of these poles, in accordance with the
requirements of our Charter 43 Vic., Ch. 67.

Your obedient servants

The Bell Telephone Company of Canada, Ltd.

L.B. McFarlane

Manager E.D.

N^o 6131

Lettre de l'Institution
qui demandent au
Gouvernement
un surveillant pour
la police leur pôle aux
Dans certaines Rue de
la cité de St Henri

ce 2 Octobre 1895

JRS

Le 2 Octobre 1895

à l'ordre de monsieur G.

Le 2 Octobre 1895

BUREAU DE LA POLICE COMMUNALE

Le 2 Octobre 1895

P23/E2,110

DÉLAVÉ



Cabinet du Greffier de la Cité.

Ste. Cunégonde 22 mars 1895

Jules Beauchamp Esq.
Greffier de la Cité.
St. Denis.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu instructions de la Cité de Ste. Cunégonde de Montréal, de vous demander si c'est l'intention de votre conseil de nous garantir le paiement de l'intérêt composé jusqu'au 1^{er} juillet de cent mille écus que vous donnez à cette cité pour balance du prix d'achat de l'aqueduc.

Chas. P. Porteous
Greffier

P23/E2,110

DÉLAVÉ



Cabinet du Greffier de la Cité.

Ste-Cunégonde 22 mars 1895

Jules Beauchamp Est.
Greffier de la Cité.
St. Cunégonde.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer
que j'ai reçue instruction de la Cité de
Ste-Cunégonde de Montréal, de vous de-
mander si c'est l'intention du poste
conseil de nous garantir le paiement de
l'intérêt composé, dû sur la somme des
cent mille piastres que vous donnez à cette
cité pour balance du prix d'achat de
l'aqueduc.

Chas. P. Polley.
Jusfin

P23/E2, 110

N^o 6132

Lettre du greffier de
St-Henri à la
c'est l'intention de
la Cité de St-Henri
de garantir les intérêts
concessions pour la
vente de l. aqueduc
à la Montreal Water
& Power Co.

22 mars 1895

JLB

P23/E2,110

A
Monsieur le Maire
Et
Messieurs les Echevins
de la Cité de St. Henri.
s En Comité Général.

Messieurs,

J'ai le plaisir de vous informer
que j'offre mes services gratuitement comme
griffier de la Cour du Recorder de la Cité
de St. Henri, aussi longtemps que le fera
le Recorder lui-même.

St. Henri, 25 Mars 1895.

Votre devoué serviteur
App Archambault
Notaire
St. Henri

P23/E2, 110

N^o 613 J/2

Lettre de Opp. Archambault
offrant ses services gratis
comme greffier de la
cour du recours

25 mars 1895

J.W.

A MONSIEUR LE MAIRE

& MESSIEURS LES ECHEVINS
DE LA CITE DE ST HENRI.

On me demande si la rue conduisant à la station du Grand Tronc ,de la rue Notre-Dame ,doit être considérée comme publique ou comme propriété privée.

Par l'acte d'acquisition de la ville de St Henri du terrain qui constitue maintenant la rue ,il est stipule que ce terrain devra être employé pour faire une rue de passage pour communiquer de la rue Notre-Dame a la gare du Grand-Tronc,rien de plus.

Par l'acte de transport ou vente par la Ville de St Henri a la Compagnie du grand-Tronc la Ville transporte ce terrain a la compagnie du Grand-Tronc a la charge par cette dernière d'en faire une rue ,et de l'entretenir en bon etat dans le but de donner acces a la station de la Compagnie,dans la ville de St Henri.

Il y a une clause où il est spécialement dit que la vente est acceptée par la Compagnie du Grand-Tronc sous la stipulation expresse qu'aucune ouverture, ou entrée ne seraient faites sur les cotés du terrain ainsi vendu ,le long de la rue; mais qu'au contraire ,cette rue sera considérée comme privée à toutes fins que de droit; et ne servira que pour communiquer à la station du Grand-Tronc et en revenir.

Avec cette disposition il me paraît évident que la rue en question n'est qu'un droit de passage donné au public pour communiquer à la station ;et par consequent elle reste une propriété privée du Grand-Tronc.

Cette dernière a donc le droit d'empêcher de faire des ouvertures sur cette rue de même qu'elle a le droit d'empêcher d'ouvrir un passage venant d'une propriété adjacente pour communiquer à cette rue.

En conséquence je crois qu'elle pourrait empêcher toute

P23/E2,110

construction qui aurait des châssis ou des portes donnant
sur la cette rue.

Montreal 25 Mars 1895 —
J. A. P. Madore

Archives

P23/E2,110

No 6133—
Opinion Legale fa Madore
re rue des G.I.R.
près du Port.

25 mars 1895
J.L.B.

P. G. Wagner
Warden of Montréal

P23/E2,110

St Henri de Montréal
le 14 Mars 1895 —

Au Conseil de Ville de St Henri

Messieurs les Conseillers

Je suis peiné d'avoir
à protester contre la double taxe d'affaire que
vous me chargez pour l'année courante.
Depuis j'ai payé une taxe d'affaire à St Henri
de \$ 25.00 comme entrepreneur de pompes funèbres
et aussi une taxe de \$ 7.50 pour voitures ;
aussi j'ai été surpris de recevoir votre lettre
du 28 Février dernier me demandant de
payer une autre taxe additionnelle.

L'année dernière j'ai
protesté contre cette double taxe d'affaire, au
Conseil, et il fut arrêté qu'à l'avenir je n'en
payerais qu'une ce qui me semble suffisant
surtout en considération de l'incendie qui m'a
été chez nous le printemps dernier, qui
fut la cause d'une grande dépression d'affaires.
Espérant que vous prendrez ma requête en
considération

Je demeure, Messieurs
Votre tout dévoué

Eustache Richot & Fils

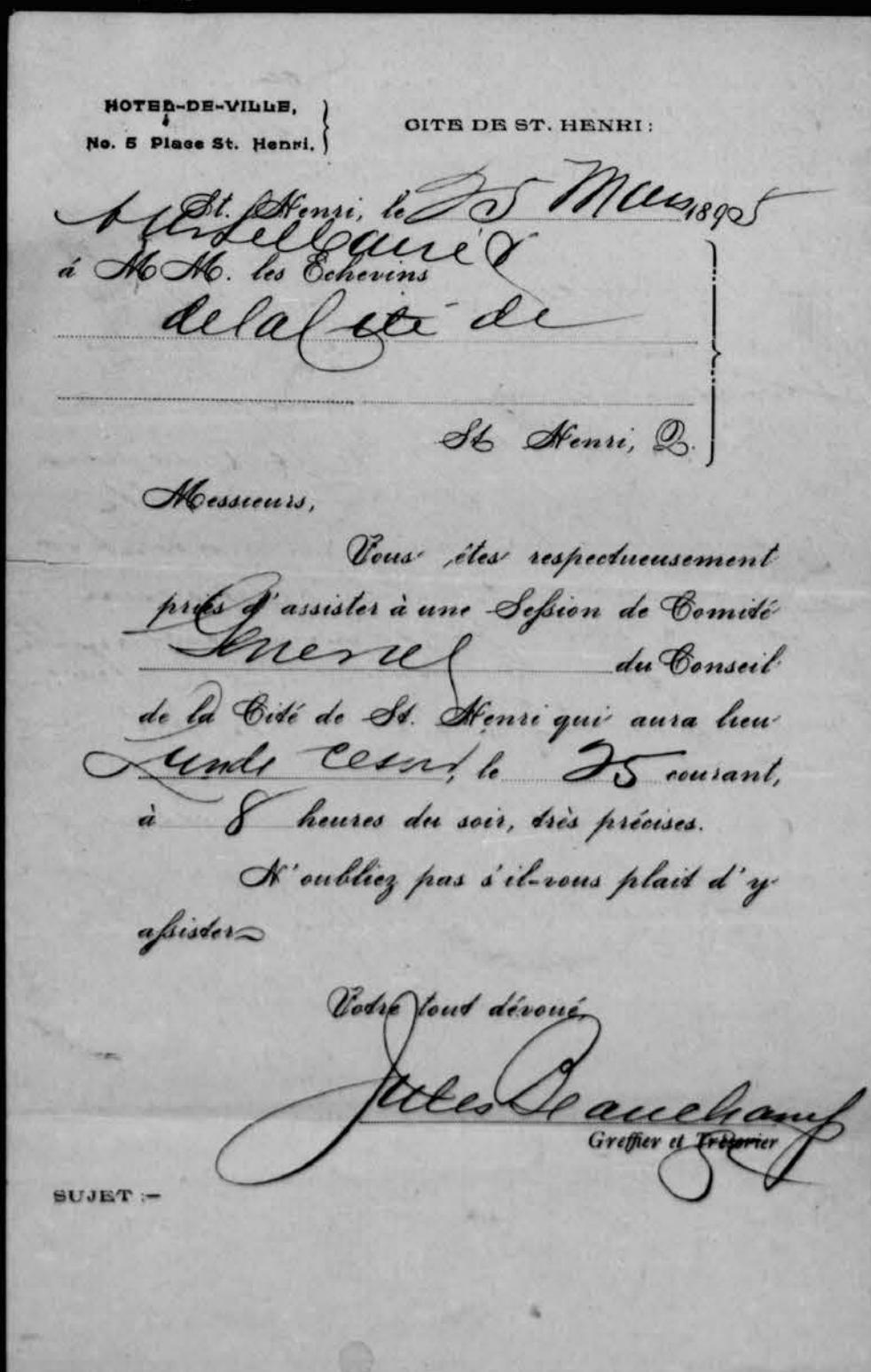
P23/E2, 110

N^o 6134

Lettre de Israël Pichot
& fils demandant d'être
exempté de double taxe
d'affaires sur son négoci
(Entrepeneur de pompe funèbre)
le 25 mars 1895

JFB

P23/E2,110



P23/E2,110

Je soussigné Louis Daoust
constable spécial de la cité de St^e
Henri et résident en la dite cité de St^e
Henri certifie par le présent rapport
que le vingt cinquième jour de mars
courant entre deux et onze heures de
l'après midi j'ai signifié à
M^r Le Maire et à M^m les Escheviens
de la cité de St^e Henri un double
télégramme d'autre part en partant et
en laissant le double de chacun
d'eux à une personne raisonnable
de leur famille respectif à leur
domicile respectif en la cité de
St^e Henri
En faire dégoûter de dresser et
donné le présent rapport pour
servir et valoir en que de droit
St^e Henri le 23 Mars 1895
Louis Daoust
constable spécial

25 Mars 1895
Province de Québec } A une session des Comités
Cité de St-Henri } Général du Conseil de la
Cité de St-Henri, tenue à St-Henri au
lieu ordinaire des sessions du dit
Comité Lundi le vingt-cinquième jour
de Mars Mil huit cent quatre-
vingt quinze conformément à la loi
à laquelle sessus sont présents son
Honorable le Maire J.J. Aquin & MM.
les Chemins à Leduc En Gouy aux belles
A. A. Béland } D. Laheche J. Senechal & M. Senechal
P. Delorme } formant le quorum sous la présidence
M. J.J. Aquin.
G.S. Hestadri et statué par résolution
du Comité ci-dessous : -

Les Contrats d'achat et transport de la
propriété No officiel 1019 se faire conduire
à la station du G.T.R. - & lecture est
faite de l'opinion légal de J.A.B. Madore
avocat.

Résolu et adopté que le Comité des
Chemin soit autorisé à faire emmanger
le mes emmangement pour le Geffier
à cette saison de l'année.

Lecture est faite d'une lettre de la Cité
de St-Camargue demandant si la
Cité de St-Henri se porterait garantie
pour les intérêts amorphes sur le tableau
de \$100,000 due à St-Camargue
pour la quinquaine.

Résolu et adopté que le Geffier
soit autorisé d'arriver à la Montréal

Water & River Co., qu'il aient avu-
anties leur engagement vis à vis
le Comte de St-Henri pour le rente de
l'aqueue et ce un peu seulement
sans quoi la dite Côte de St-Henri
se pourroit en justier

Lecture est faite dans lettre de l'avocat
Chaffey & Bourdeau restaurant des
arrimage pour leur Client Gouverneur
laisse sur la table

M. L'Echevin L.M. Servadal fait
rapport qu'il n'y a estimation aucun
dommages à la propriété Baquet.
Lequel reçut dans la demande du
dit Baquet au Conseil

Résolu et adopté que M. M. Lindell
soit notifié dans à venir double
par le Conseil de la Côte de St-Henri
pour constater les dommages subis
à la propriété Baquet aux
rues St-Jacques & Meun.

Résolu et adopté que la taxe de commerce
de M. Kial Retchot au moins au moyen
des pompe publiques soit chargé pour
un établissement seulement et non
pour deux tel que choisi au rôle

Résolu et adopté que la taxe de commerce
de M. Tessier Epicerie rue Beauvois
& Dame Bolduc rue M'Dame
magasin de chaussure soit portée à 10⁰⁰

au lieu de \$ 15⁰⁰

Resolu et adopté à unanimité que
M.M. J. J. Lépine, Émile J. Hébert &
James Heiggg Jr soit nommés
auditeurs pour l'année 1895.

Resolu et adopté que M.M.,
Hubert Foye, J. P. L'Ungrenier & Adel
Lefebvre soient nommés estimateurs
pour l'année 1895.

~~Attendu que la tête de l'Heure ne~~
~~peut convenablement être ainsi en loi~~
~~par M. l'avocat J. G. Macaire en~~
~~que son bureau est trop éloigné du~~
~~Bureau des affaires du Conseil~~
~~Attendu que la diti. tête peult po-~~
~~urer le service dans aucun de l'heure~~
~~comptoir avec M. Jo Cormadue~~
~~Il est résolu et adopté que M.~~
~~Mme Codere soit approuvée comme~~
~~deuxième avocat de la tête.~~

Supposé par M. Macaire ~~l'avocat et adopté que M. l'avocat~~
second par Mme Guise Codere soit chargé de procéder
en justice en recouvrement de la
tête de Commerce. Chacun deux
& vingt et ce d'après instruction des
Greffes Trésorier et liste transmis à
ces fins.

Supposé en avendement par M. Gauthier
L. R. Senecal second par M. Ad. Delorme
que les actions en recouvrement de toutes
~~sont relatives~~ de commerce, chacun
deux & vingt soient intitulées par

le ministre de l'AC Madore avocat
pour l'accordement

A.G. Bernard, Ad Delorme, W. Gobelle,
& L.M. Senechal -

Couty l'accordement

Alf Leduc, J.P. Senechal, Eug Guay
& Amel Faublanc

vu le protogé égal des rois Mme
Maire est appellé à donner son vote
puisque depuis ses promesses
Couty l'accordement

Tous les autres -

Alf Leduc, J.P. Senechal, Eug Guay
& Amel Faublanc

Couty la motion

A.G. Bernard, Ad Delorme, W. Gobelle
& L.M. Senechal.

Vu le protogé égal des rois Mme
Maire est appellé à donner son vote pour
descartes prononce pour la motion
Accordement envers

Motion principal maintenu.

Résolu et adopté à unanimité que
M. l'App. archambault soit approuvé
Greffier de la cour du Recorder.

Résolu et adopté que le Greffier Trésorier
soit autorisé à entier le protogé de
Règlement N° 86 tel que présenté
au Comité au lieu des minutes
par la proclame assemblée du Conseil

Résolu et adopté à unanimité que le Greffier
soit autorisé devenir à M. Goulet Cos. l'informant

P23/E2,110

que le Conseil desire la rencontré
en Comm' Général lundi le 1^{er} Avril.
~~discutant la question des taxes~~
et la séance est levée
75 Mots ravis plus
~~deux envois lors~~

(Autresigne
L'honorable
Ass't Greffier)

G.J. Agius
Président

P23/E2, 110

No 6135-
Comité Général
du 25 Mars 1895
présent au Conseil
~~de 3 Anuités~~

P23/E2,110

Montréal le 26 octobre 1895.

Monsieur le Maire,

Pardonnez-moi la liberté que je prends d'user de votre bonne obligeance pour vous demander quelques renseignements.

Je suis établi imprimeur depuis plusieurs années, et j'ai l'intention de faire paraître une nouvelle publication hebdomadaire, et pour cela je serais désireux de m'établir à St-Henri, et je vous ouvrirais volontiers mes colonnes si toutefois je pourrais espérer une faveur, un subside du conseil, ainsi que l'impression des formulaires nécessaires à votre administration.

Dans ce cas, j'aurais à cœur de tenir mon établissement sur un haut pied, afin de faire honneur à la ville de St-Henri.

Dans l'attente que vous voudrez bien me donner une réponse favorable, ou que vous voudrez bien me fixer un rendez-vous où nous pourrions parler de la chose, j'ai l'honneur, Monsieur le Maire, d'être votre respectueux serviteur,

Georges A. Tiché.

Rue Mont-Royal 49 Mile-End.

A Monsieur Aquin
Maire de St-Henri.

P23/E2,110

N^o 6136-

Lettre de Geo. N. Sicier
Imprimeur du Moniteur
Demandant d'établir une
imprimerie dans St-Henri
avec certains considérations

Le 26 mars 1895

G.S.

P23/E2,110

MONTREAL WATER & POWER CO.
IMPERIAL BUILDING.
GEO. T. KEITH, SECRETARY.

P. O. Box 874

Montreal, 23rd Mar. 1895-

Jules Beauchamp Esq,
Clerk & Treasurer
St. Pierre

Re the Water for poor families.
I am directed to say to you
that our Directors are of opinion
that the Council should extend
their guarantee to read from the
1st May '94 to 1st May '95 -

That the Company, in such
cases, will not use distressful
means to collect arrears for the
terms previous to May '94 but
collect on easy payments as the
takers may be able to pay -

Yours very truly
A. Carroth

P23/E2,110

N^o. 6137-

Lettre de M^r le Dr
Berriell Re résolution
du conseil concernant
l'assouplissement
des familles pauvres
en 26 Mars 1815

JMB

Comité Général

P23/E2,110

Telephone Bell 2958.

E. Guérin, B.A., B.C.L.
P. B. Lavielle, B.C.L.

MADORE & GUERIN
Advocates + Barristers

J. A. C. Madore, B.C.L.
M. G. Larochele, LL.B.

New York Life Building.
Nos. 208, 209, 213 & 214 (and Flat).

Montreal, 25 MARS 1895

A Monsieur Jules Beauchamp
Greffier

Cité de St Henri. P.Q.

Monsieur, A propos des changements à faire dans le plan général de la Municipalité de la Cité de St Henri ,je vois sur le plan modifié, que l'on m'a remis, une note référant à une résolution du 6 Fevrier 1895; voudrez-vous me faire parvenir copie de cette résolution et me dire si les changements mentionnés dans le nouveau plan ont été demandés spécialement par la majorité des propriétaires intéressés dans ces différentes rues.

Si oui, voudrez-vous me faire parvenir copie des requêtes demandant ces changements avec certificat que les signataires qui s'y trouvent constituent la majorité des intérêssés.

Si au contraire, ces chngements n'ont pas été requis ainsi; il faudra recommencer la procédure et faire faire des requêtes où la majorité des propriétaires devront signer.

Bien à vous:

J. a. c. Madore -

P23/E2,110

N^o 6137.A

Lettre de J.A.C.

Monsieur demandant
si il y a reçus des
citoyens demandant
le changement est
fait par la route
des intérêts &c

le 26 Juillet 1895

JAC

Comité Général

AU MAIRE & AUX ECHEVINS DE LA CITE DE
ST HENRI.

1895

Les soussignés recommandent au Conseil de notre Cite de reconsiderer leur decision sur l'application de Monsieur Simon Voyer, pour une licence dans la maison de l'ancienne maison Deschamps et de lui accorder cette licence.

En tenant compte de cette recommandation, le Conseil de la Cite de St Henri aura droit à la reconnaissance de chacun des soussignés:-

S. B. Leduc Propriétaire
Edmond Vincent Propriétaire
Louis Barolet
J. Lefebvre
M. Lamouroux
D. Lemoine

C. M. Barrière
Louis Ducharme
T. B. Filion
A. Léonard
Oct. Lalonde
A. Lemire
Joseph Aquin
J. Bégin
Rémire Chapelle

P23/E2,110

Lafflammme, Cross & Bernard,
Advocates &c.

R. Lafflammme & C°
Harr. G. Cross:
L. Edmouir. Bernard.

NEW YORK LIFE INSURANCE CO. BUILDING.
Montreal, 27 March 1895.

Jules Beauchamps, Esq.
La Tri Cité de St-Henri.

Cher Monsieur -

Nous vous incluons une dépêche pour
reconsidération d'un vote du Conseil de la Cité de St-Henri
refusant une licence à Seignau Voyer locataire de l'ancienne
maison Deschamps. Nous avons l'intention de nous
présenter devant le Comité général du Conseil Jeudi
prochain le premier Avril pour exposer les raisons
qui militent en faveur d'une reconsideration.

Nous avons l'honneur d'être
Vos très humbles Serviteurs
Cross & Bernard.

P23/E2, 110

N^o 6138-

Lettre de Cross &
Braud avocat
& Requête de D^r 18.
Gachapelle & al
demandant la
reconnaissance
du certificat de
l'heure d'assemblée
~~Mr. George~~ ^{Samuel} Boyer.

27 mars 1895.

YR

banque des biens^{es}

P23/E2,110

A. C. A. Bissonnette,

—NOTAIRE—

ST-HENRI DE MONTREAL.

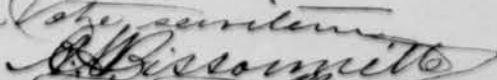
St-Henri de Montréal, 27 Mars 1895.

Au Maire et aux Conseillers de St-Henri.

Messieurs,

Servis-ous assez bons de passer une résolution autorisant le Maire et le Greffier à signer une main-livré d'hypothèque à Ulric Lacombe pour la somme de \$ 2600 de garantie que vous avez prise sur sa propriété portant décl. No. 29730 de 1707 du Cadastre, lors de l'expropriation pour l'établissement de la rue St-Jacques en vertu du contrat passé devant App. Archambault le 22 Août 1894, et enregistré le 10 Septembre suivant sous le No. 53190. Attendu que Dame Julie Bellec, son épouse, réparée de corps et de biens, et qui possédaient un jugement encausté sous le No. 45383 lui accordant une pension mensuelle de \$ 35, est décédée à Montréal le 5 Mars dernier 1895 et que par cette mort cette hypothèque se trouve éteinte et la Corporation de St-Henri n'a plus besoin de garantie qui assure le paiement de cette pension.

Ce faisant, vous obligez l'obligé.



P23/E2, 110

N^o 6139.

Lettre de Q. G. A
Personnette Pa
résolution de main
levée d'hypothèque sur
les NC 24450 de 1707 -
voir contrat -

le 27 mars 1895 -

YRB

Comité Général

P23/E2,110

A. C. A. Bissonnette,

—NOTAIRE—

ST-HENRI DE MONTREAL.

St-Henri de Montréal, 26 Mars 1895.

M. Beauchamp
Greffier de la cité de St-Henri.

Leucy - sans assur bon de faire adopté
par le Conseil de la Cité de St-Henri à
la prochaine séance, une résolution ten-
dant à faire autoriser le Greffier et le Greffier
à signer une décharge et maintenir
d'hypothèque pour le montant du prix
de vente, savoir \$295.00 mentionné dans
le contrat de vente par la cité de St-Henri
à Alexis Ouellette le 5 Sept. 1891 et enre-
gistré sous le No. 43065. Cette hypothèque
de bailleur de fonds affecte la partie
du lot No. 1630 telle que décrite au dit
contrat et nous allurons

Votre dévoué serviteur,

A. Bissonnette
J. P. S.

P23/E2, 110

N^o 6140
Lettre de A. L. A.
Personnelle à la
résolution de main
levée d'hypothèque
sur la partie des lots N^o
officiel de 1630.
Qui contient —

27 mars 1895 —
YR

bureau général

P23/E2,110

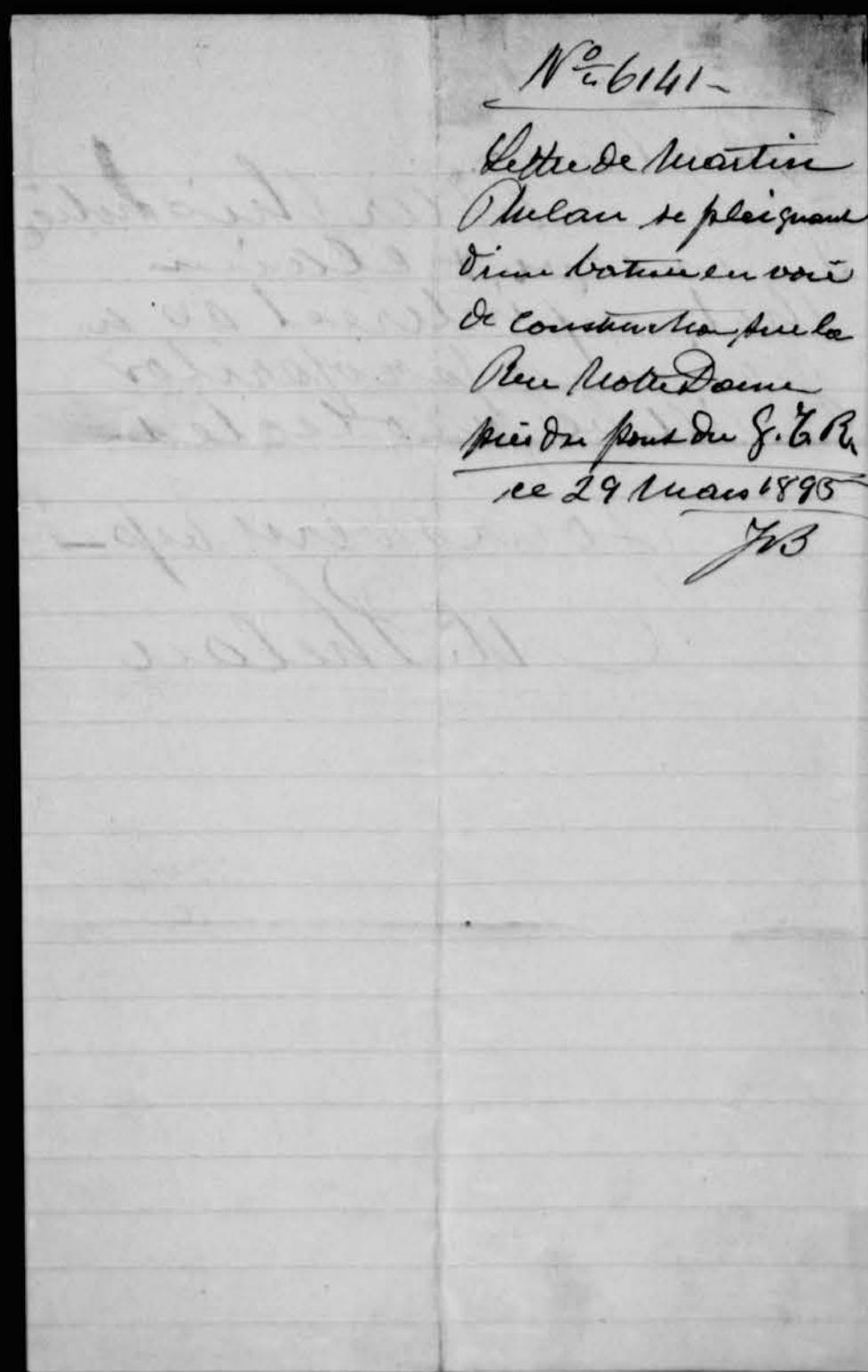
Montreal
March 29/95
To his honor the Mayor
& members of the Council
of the town of St-Henry
I wish to draw your
attention to a construction
that is going up forming
on the Grand Trunk side
the cor of Notre Dame
& Richelieu formerly
workman st - & as to my
idea is not in conformity
with the bylaw
As this is one of the most
prominent sights owing
to its proximity with
the depot I trust the you
as a body will not allow
any erection there that
will not be in confor-
mity with the over

P23/E2,110

By law.
after this notice
I reserve, & claim
that my interest as a
Joining Proprietor
will be protected

Yours very respc'd
M. Thelau

P23/E2,110



P23/E2,110

St. Henr^e
mars 95-

du Conseil de
ville de St. Henr^e

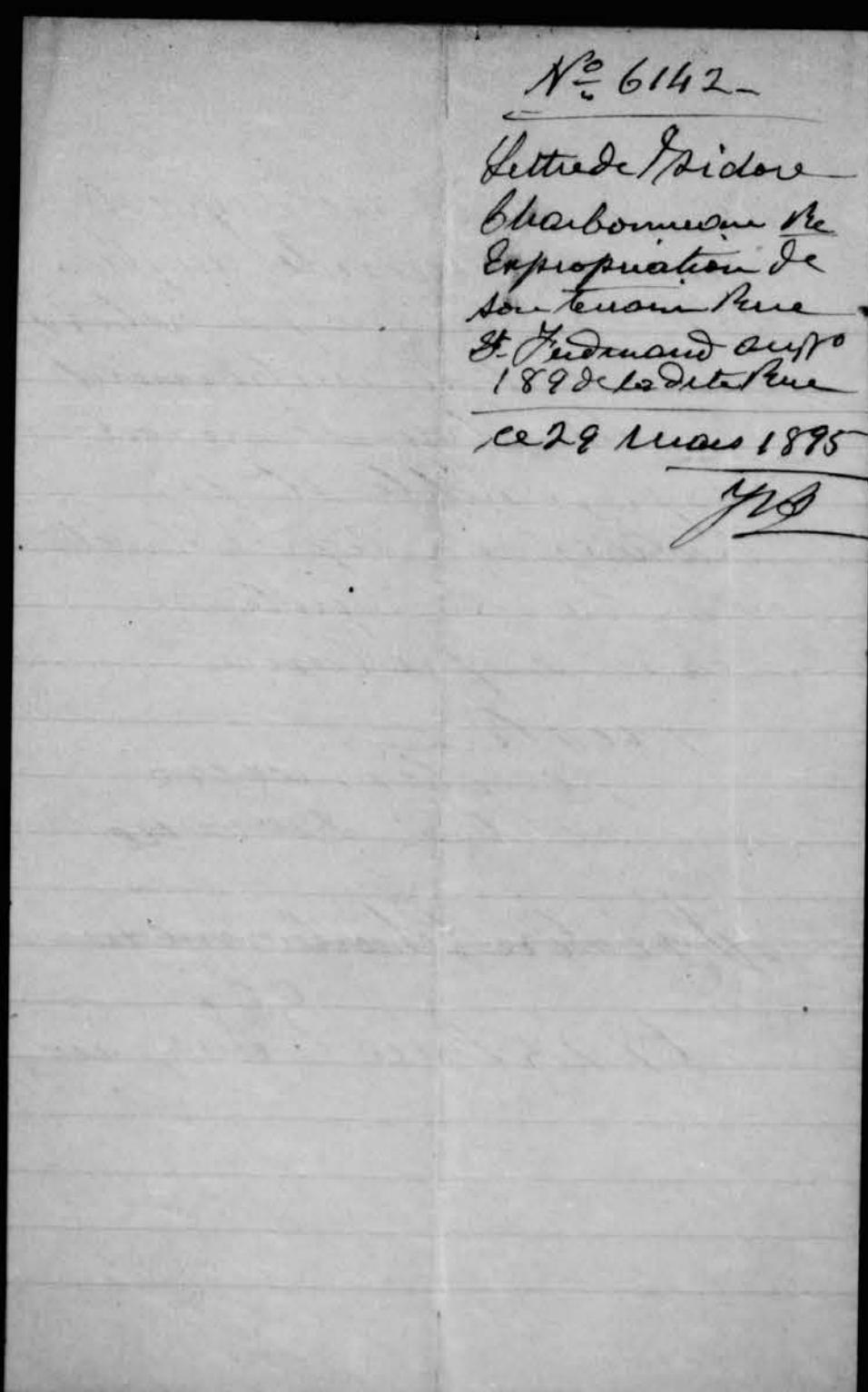
Messieurs LeCirceillier
je vous donne avis
que je dois commencer
à bâti le lot portant
le No 183 Rue Ferdinand
le 15 Avril et le secrétaire
moyant donner mes bornes
comme devant être exproprié
je voudrais savoir du
conseil avant de commencer
si l'expropriation de cette
rue doit ce faire bientôt
et comment que vous êtes
pour payer le terrain
exproprié j'espere que le

P23/E2,110

le conseil s'occupa de
ma demande au plus
tôt pour ne pas retarder
ma bâtière autrement
je tiendrai le conseil
responsable et je
bâtierez en ligne droite
comme les autres.
en espérance
justice
je demeure
votre dévoué

Egidore Charbonneau
1913 Rue St-Jacques

P23/E2,110



P23/E2,110

St-Henri de Montréal Mois 1890
A ceux que les présentes peuvent concerner.

Les soussignés certifient que
Louis Abinovitch tient un magasin comme
marchand tailleur, que nous sommes allés
et allons souvent dans son magasin et
n'y avons vu aucune autre marchandise
que celle généralement tenue par un
marchand tailleur.

F. J. Birnbaum
E. Stigler

P23/E2,110

N^o 6143

Lettre de Mr. Mr. J. H.
Boudreau & S. Sigler
déclarant que leur
client Obinovitch n'est pas
comptable à son
commerce -

Le 30 Mars 1895

J. H. S.

-1-

A monsieur le maire et à
Messieurs les Conseillers de la Ville de St. Henri -
Messieurs

Nous soussignés, électeurs & contribuables
francs tenanciers de la Ville de St. Henri, dans le
Quartier St. Henri & St. Augustin l'espousons respectueu-
sement.

Qu'il serait nécessaire et avantageux de procéder
à l'ouverture de la Rue St. Emelie dans le Quartier St.
Augustin à travers les terrains de M. Cheney dans le
Quartier St. Henri, et par là ouvrir une autre de
communication à travers les Rues St. Ferdinand
et St. Philippe et autres.

Qu'il est aussi utile d'ouvrir cette rue,
dite St. Emelie, que plusieurs autres sur le point
d'être ouvertes et mentionnées dans votre règlement
de l'hiver dernier.

Que vos pétitionnaires étant appelés à
contribuer de leurs deniers à l'ouverture des Rues
sus-mentionnées (ils) croient que ce serait un acte
de justice ou de compensation égale qu' d'ouvrir
la dite Rue St. Emelie et d'y faire contribuer les
contribuables de toute la Ville St. Henri, comme
vos soussignés sont appelés pour les autres Rues
ailleurs que dans leur quartier.

Que vos pétitionnaires seraient prêts à voter
un nouveau règlement afin d'en imprimer si votre
Conseil voulait bien leur rendre justice.

Qui enfin vos humbles requérants sont
confiants dans la sagesse de vos délibérations
et qui ils espèrent que vous voudrez bien confirmer
leur requête.

Et vos pétitionnaires ne cesseront
de

- 2 -

(Signé)

de prieur
St. Henri 4 Juin 1891 —
W. Robidoux
J. B. Desautels
Régis Forte
P. E. Reeve
E. Lacoste
M. Desautels
J. Lortie
Emile Fruteux S.
Pierre Rochiquez
Barthélémy D'Avost
Amedee Major
Emile Gravel
Joseph Reeve
J. Jones
M. Quimet
Séraphine Cardinal
Jos. Grind
Pierre Savoie
Jos. St-Vieue
A. Demers
Damase Desjardins
S. Josselin
Louis Léonide
L. Lantier
Ant. Ethier
A. E. Trudeau
Adolphe Riell
J. B. Achambeault
madame J. Picard
L. Delorme
Felix Huot
J. A. Delisle
L. Cormier

- 3 -

- 3 -

(Signé) —
V. Joubert
Coussoant Braudin
Israel Pitchot
Théodore Dupuis
Yves Martin
E. Moreau
J.B. Demers
Joseph Charron
Yves Lalonde
Philias Dagenais
William Lefebvre
P. Jribinville
W.A. Déporos
Chs. Déporos
Fr. St Germain
A. Ohuot
Edouard Leduc
Xavier Beaupré
Selvin Gohier
Tenance Côté
Joseph Lusier
Celestin Bouelle
Magloire Dupuis, père
Magloire Dupuis, fils
Dosité Charon
Jos. Lapoie
Aurel Joyer
Xavier Varenç fils
F. Lemay
Rini Joyer
Philias Dagenais

Bureau du Commissaire
Hôtel de Ville St-Henri
345 Place St-Henri
le 30 mars 1895

Sur vraie copie conforme
Jules Beauchamp
Greffier Trésorier

P23/E2, 110

N° 6143a

Requête Re ouver-
ture de la rue
Ste Emilie a tra-
vers du terrain
cheney.

30 mars 1895

P23/E2,110

Province de Quebec
Cité de St Henri

Soumissions pour Vidanges

Des soumissions cachetées portant à l'endos Soumissions pour Vidanges seront reçues au Bureau du Soussigné jusqu'à Mercredi prochain le troisième jour d'avril 1895 les dites soumissions devant être d'après les mêmes spécifications que ceux actuellement remplies.

Donné à St Henri ce 30 er jour D^e Mars, 1895

Jules Beauchamp
LHS

Province of Quebec
City of St Henry

Tenders for Scavenging

Sealed tenders endorsed "Tenders for Scavenging" addressed to the undersigned shall be received at his Office up to the 3rd of April 1895 said tenders to be from the same specifications as those now fulfilled.

Given at St Henry this 30th day of March,

Jules Beauchamp
LHS



P23/E2, 110

AVIS DE MISE EN GARDE
CONTRE LES VANDALES

SOMMAIRE D'UNE AFFAIRE

DÉTAILS DE L'AFFAIRE : I, un homme de 30 ans, résidant à Montréal, dans le quartier Saint-Henri, ai été victime d'un cambriolage dans ma résidence, située au 120, rue Sainte-Catherine Ouest, à Montréal, le 28 mai 1981.

N° 6144-
AVIS DE SOMMAIRE
POUR L'ÉLIMINATION
DES VANDALES
le 30 mai 1985
YK

DONNÉ À SA MAISON le 1 er juil. 1985

CIRCONSTANCE DU CRIME

PROBLÈME DE LA PROPRIÉTÉ

CRIME OU FAUSSE AFFAIRE

TYPE D'INVESTIGATION

LE CRIME

LA VICTIME

LA FAUTE

QUELQUES TOUS SECONDAIRES

QUELQUES TOUS TERTIAIRES

QUELQUES TOUS QUATERNAIRES

QUELQUES TOUS QUINTAIRES

Province de Quebec
Cité de St Henri

Aux Habitants de la Cité de St Henri et a tous
ceux qu'il appartient

Avis Public est par le présent donné que la Liste des Elec-
teurs Parlementaires de la Cité de St Henri a été préparée sué
vant la loi et qu'un double en est déposé aujourd'hui ce trent
tième jour du Mois de Mars Mi l huit cent quatre vingt quinze
au bureau du Soussigné a la disposition et pour l'information
de toute personnes intéressés

Donné a St Henri sous mon seing et le Seau de la Corporation
ce Trentième jour de Mars 1895



Jules Beaulamp

Greffier Trésorier

J.B.

Vraie Copie

Jules Beaulamp
Greffier Trésorier
LHS

Province of Quebec
City of St Henry To the Inhabitants of the City of St Hen-
ry and to all whom it may concern

Public Notice is hereby given that the list of Parliamentary
Electors of the City of St Henry has been prepared according
to law and that a duplicate of such list is deposited this day
the thirtieth day of March One thousand eight hundred and nine
ty five in the office of the undersigned at the disposal
information of all persons interested

Given at St Henry under my hand and the Seal of the Corporation
this Thirtieth day of March 1895

Office of the Council
No. 3-5 Place S. Henry

City Clerk

J.B.

True Copy

Jules Beaulamp LHS
Ce 1er Aout 1895

de de Quebec
de St. Henri } je soussigne L'Or. Sinical
Constable Special de la Cite de St. Henri
et residant sur la dite Cite de St. Henri
certifie par les presents et fais rapport
que mon serment d'officier que le vingtaine jour de Mars de Millesix
mil huit cent quatre vingt quatre j'ai
affiche deux vraies copies dument certifiées
de l'avis public du depot de
la liste des electeurs parlementaire
et annexé dans les langues Francaise
et Anglaise comme suit savoir une copie
dument certifiée dans les langues
Française et Anglaise à la porte de l'Eglise
Catholique, Apostolique & Romaine de St. Henri
sise et située en la Cite de St. Henri coin
des rues St. Jacques et St. Pierre et une autre
copie dument certifiée dans les langues Fran-
çaise et anglaise à la porte de l'Hotel de Ville
de St. Henri sise et située en la Cite de
St. Henri, coin des rues Notre Dame et
St. Jacques connue et désigné sous le nom de
place St. Henri étant les lieux ordinaires
des affiches. Et je certifie de plus avoir lu
les dits avis publics en
langue Francaise et Anglaise à haute et in-
telligible voix à la porte de l'Eglise Catholique
Apostolique & Romaine de St. Henri à l'issye
du Prince Désiré Matin le Dimanche
le centenaire jour de Mars étant le
Dimanche que j'ai lu les dits
avis publics et qui suivait immédiatement
le jour où les dits avis publics
ont été rendus publics.

En foi de quoi j'ai dressé et donné le
present rapport pour servir et valoir ce que de
droit ce le Aout 1895

P23/E2,110

No 6145-

Ais et retour sur
dépot liste des
électeurs parlementaires
ce 30 Mars 1895
J.W.

P23/E2,110

Province de Quebec
Cité de St Henri

Aux Habitants de la Cité de St Henri et à tous ceux
qu'il appartiendra

Avis public est par le présent donné qu'à une Session Générale
du Conseil de la Cité de St Henri le Vingtseptième jour de Mars
Mil huit cent quatre vingt quinze, un Règlement sous le No. 86
a été passé et adopté le dit règlement à l'effet d'ériger une
Cour d'Archives dans la Cité de St Henri et la Nomination de
Monsieur Michel G Laroche comme Recorder de la dite Cité
conformément aux amendements à la Charte de la dite Cité

Il peut être pris communication du dit Règlement au Bureau du
Conseil à l'Hotel de Ville de neuf heures du Matin à quatre
heures de l'apres midi.

Donné à St Henri sous monseing et le Sceau de la Corpora-
tion ce vingt huitième jour de Mars Mil huit cent quatre vingt
quinze.

Provincial Council
No 3-5 MacLean

Yves Beauland
L.H.S.

Province of Quebec
City of St Henry
To the Inhabitants of the City of St Henry and to
all whom it may concern
Public notice is hereby given that at a General Session of the
Council of the City of St Henry the Twenty seventh day of March
One thousand eight hundred and ninety five a By-Law under
No. 86 was passed and adopted in conformity with the law and
the amendments to the Charter of the said City the Said By-
Law to the effect of establishing a court of Archives Recorder
Court in the said City of St Henry and the appointment of Mr.

Michel G Laroche

P23/E2,110

Larechelle as Recorder for the said City
It can be taken communication of said By-Law No. 86 at the Office of the Council during the office days from nine o'clock A.M. to five P.M.

Given at St Henry under my hand and the Seal
of the Corporation this Twenty eight day of March 1895

Office of the Council
No 3-5 Place St Henri

Jules Beaulamp
Clerk for

True Copy
J. Beaulamp

Il faut être bien communiqué au public que

Federal Telegraph

Province de Quebec
Cite de St Henri

A une assemblée du Conseil de la Cite de St
Henri , tenue a l'Hotel de Ville de la dite Cite, lieu ordinaire
des seances du dit Conseil le *Mercredi le vingt-deux*
juin de Mars 1895 conformement à la loi; a laquelle
reunion sont presents Son Honneur le Maire Toussaint J. Aquin
et Messieurs les Echevins *ref Leduc Ad. Delorme*
Eug Guay, Auni Taillefer, W. Laliche
~~*A. G. Beaudry*~~ *Jos. Senecal & L.M. Senecal*
formant quorum sous la presidence du Maire : il a été ordon-
né et statué par le Règlement No *quatre-vingt-six (86)*

1o. Que conformément à la loi contenue dans
le Chapitre 60 du Statut 57 Victoria de la Legislature de
Quebec et aux Amendements contenus dans le Statut 58 Victoria
de la même Legislature, ~~il existera~~ une Cour d'Archive appelée
COUR DU RECORDER soit établie dans la Cite de St Henri ayant
tous les pouvoirs conférés par les deux Statuts ci-dessus
mentionnés.

2o. Que cette Cour soit présidée par le Re-
corder qui sera nommé par le Lieutenant-Gouverneur En Conseil
pour la Province de Quebec sur la suggestion du Conseil de
la Cite de St Henri.

3o. Que le Recorder suggéré par le Conseil de
la Cite de St Henri pour nomination par le Lieutenant-Gou-
verneur En Conseil soit Monsieur *Michel G. Laroche*

Avocat, résidant dans la Cite de St Henri et réunis-
sant les conditions requises par les deux lois ci-dessus men-
tionnées pour avoir droit à telle nomination.

4o. Que le salaire du Recorder ainsi nommé

i) d'augmenter le
salaire par
resolution a
cel effet
(Signature)

soit de *Deux cents Dollars* — par année. *les augmenter*

5o. Le présent Règlement sera publié en la
manière ordinaire et copie en sera communiquée immédiatement
après sa mise en vigueur au Lieutenant-Gouverneur En Conseil

pour obtenir la commission du Recorder ci-dessus recommandé.

6o. Le présent Règlement sera en force quinze jours après sa publication.

Vic le pie (signe) J.J. Aquino Mais
Yules Beauchamp " Yules Beauchamp
L.H.S Geffier Tressier
Geffier Tressier
(un envoi lme)

Je soussigné certifie que l'extrait ci-dessus est une vraie copie du Règlement No '86 tel que passé par le Conseil de la Cité St Henri et adopté à sa Session du Vingt septième jour de Mars 1895.

Donné à St Henri sous mon seing et le Seign de la Corporation ce vingthuitième jour de Mars Milhuit cent quatre vingt quinze,

Yules Beauchamp
Geffier Tressier
L.H.S

P23/E2,110

Province of Quebec)
City of St Henry)

At a General Session of the Council of the City of St Henry held at St Henry in the said Town of St Henry at the ordinary place of meetings of said Council Wednesday the Twenty seventh day of March One thousand eight hundred and ninety five in conformity with the law at which Session are present his Worship the Mayor T.J.Aquin and Gentlemen Aldermen A Leduc A Delorme E Guay A Taillefer W Labreche J Senecal and L M Senecal forming a quorum under the presidency of the Mayor It is ordained and enacted by By-Law Number 86 of By- Laws of the Council as follows ,to Wit:

That in conformity with the law contained in the Chp. 60 of the Statute 57 Victoria of the Quebec Legislature and to the Amendments contained in the Statute 58 Victoria of the same legislature a Court of Archives called Court of the Recorder is established in the City of St Henry having all the rights conferred by the two Statutes above mentioned

That this Court be presided by the Recorder to be appointed by the Lieutenant Gouverneur in assembly for the province of Quebecon the suggestion of the Council of the Council of the City of St Henry

3o That the Recorder suggested by the Council of the said City of St Henry be Mr. Michel G Larochele Advocate residing in the said City of St Henry and possessing all the qualities requested by the above mentioned laws to be entitled to such nomination

4o that the salary of the Recorder so appointed be of \$200.00 per year free to the Council of increasing the salary by resolution to that effect

5o the present by law shall be published in the ordinary manner and copy of which shall be immediately transmitted after its putting in force ,to the Lieutenant Governor in Assembly to obtain the commission of the above mentioned Recorder

6o The present By-Law shall come into force Fifteen days after its publication.

(signed) T J Aquin Mayor
* Jules Beauchamp Clerk

True Copy

Jules Beauchamp
Clerk

I the undersigned certify that the above is a true copy of By-law No. 86 such as passed and adopted by the Council of the City of St Henry at its Session of the Twenty seventh day of March One thousand eight hundred and nine ty five.

Given at St Henry under my hand and the Seal of the Corporation this Twenty eight day of March 1895

True Copy

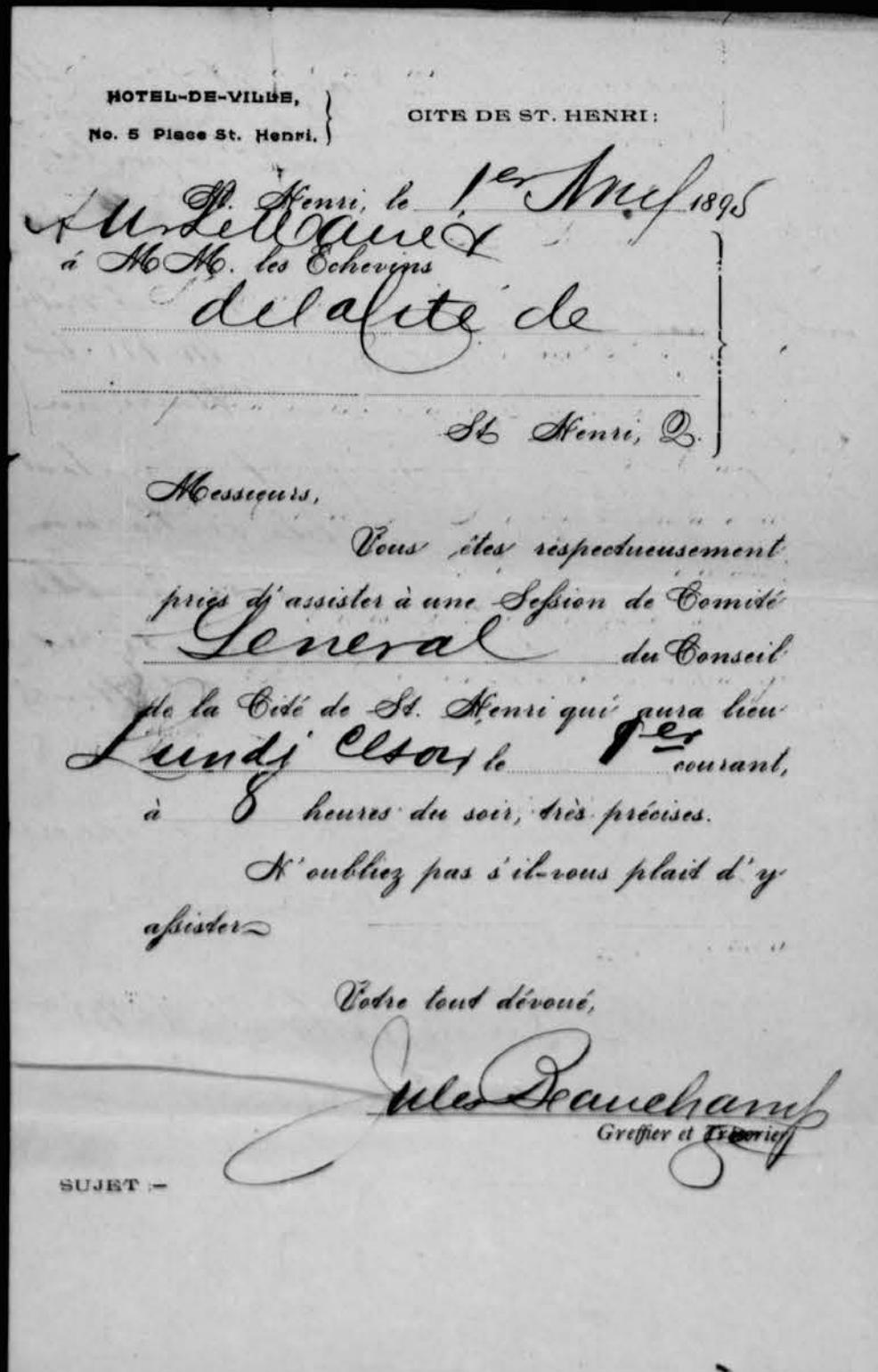
Jules Beauchamp
City Clerk

Province de Québec
Cité de St. Henri } Je soussigne L'On. Senecal
Comptable spécial de la Cité de St. Henri
et résidant sur la dite Cité de St. Henri
Certifie par les presents et fais affirmer
sous mon serment d'officier que le vingt-
huitième jour du mois de Mars
mil huit cent quatre vingt quinze j'ai
affiché deux vraies copies dûment certifiées
de l'avis public et du Règlement
N° 86 établissant une cour d'archives
ci annexé dans les langues Françaises
et Anglaises comme suit savoir : Une vraie
copie dûment certifiée dans les langues
Française et Anglaise à la porte de l'Eglise
Catholique, Apostolique & Romaine de St. Henri
sise et située en la Cité de St. Henri coin
des rues St. Jacques et St. Pierre et une autre
copie dûment certifiée dans les langues Fran-
çaise et anglaise à la porte de l'Hôtel de Ville
de St. Henri sise et située en la Cité de
St. Henri, coin des rues Notre Dame et
St. Jacques, connue et désigné sous le nom de
place St. Henri étant les lieux ordinaires
des affiches. Et je certifie de plus avoir lu
les dits règlements & avis publics en
langue Française et Anglaise à haute et in-
telligible voix à la porte de l'Eglise Catholique
Apostolique & Romaine de St. Henri à l'issue
du Service Divin du Matin le Dimanche
de l'anniversaire du 24 Mars étant le
Dimanche que j'ai lu les dits règlements
& avis publics et qui suivait immédiatement
le jour où les règlements & dits avis publics
ont été rendus publics.
En foi de quoi j'ai dressé et donné le
present rapport pour servir et valoir ce que de
droit ce 1^{er} Aout 1895.

P23/E2, 110

No 6146-
Règlement N° 86
Avis et retour ce
1er Avril 1895
passé le 27 mars 95
J.H.S.

P23/E2,110



P23/E2,110

Je soussigné Isai Daoust constable
spécial de la Cité de St-Henri et résidant
en la Cité de St-Henri certifie par les
présentes sous mon serment d'officier
que le premier jour d'Avril courant
entre neuf et dix heures de l'avant midi
j'ai signifié à M. Le Boisvert et M. M. les
Écherrins de la Cité de St-Henri un
double d'éccluse d'autre part en portant
et en laissant le double de chacun
d'eux à une personne raisonnable
de leur famille à leur domicile res-
pectif en la dite Cité de St-Henri
En foi de quoi j'ai
dressé et donné le présent rapport
pour servir et valoir ce que de
droit

St-Henri 1^{er} Avril 1895

Isai Daoust

Constable spécial

15 avril 1895

Province de Québec } à une assemblée du comité général
Cité de St-Henri } du conseil de la Cité de St-Henri, tenue
à St-Henri au lieu ordinaire des assemblées
du dit comité, Lundi le premier jour du
mois d'avril, mil neuf cent quatre vingt
quatre, conformément à la loi, à laquelle
l'assemblée fut présente Son honneur le maire
M. J. Acquin & M. Mr les échevins, ~~J. M. Senecal~~
Jos. Senecal, A. A. Bernard, ~~A. L. Gobet~~,
G. Lepage } A. Delorme, ~~A. Léonard~~, Eugène Gray & Amé
J. M. Senecal } Cailléfer, formant un quorum pour la présidence
B. J. A. de M. le maire -
D. P. S.

Il est ordonné & statué par résolution
du conseil comme suit, savoir =

1^o. Il est résolu à l'unanimité que d'après un
contrat passé entre Mme Lamoureux et la Cité
de St-Henri en date du 22 août 1894 pour l'expropria-
tion d'une partie des lots N° officiels 29430 de 1707
pour l'élargissement de la rue St-Jacques en la
dite Cité de St-Henri, qu'après paiement intégral
de la dite expropriation au dit Lamoureux
et vers qu'il existait un jugement hypothécaire
sur lesdits lots 29430 de 1707 au favo(u)r de Dame
Julie Bélec, le dit Lamoureux avoit, lors d'abre
hypothéqué le résidu des dits lots N° officiels
29430 de 1707 pour la sauvegarde de tout honneur
contre la Cité de St-Henri de son expropriation
et vu que ledit jugement rendu par l'Hon-
Gage Jeté en date du 30 juillet 1893 étoit
pour un pension alimentaire à la dite Julie
Bélec et que cette dernière est décédée à Montréal
le 5 mars dernier 1895 - qu'en conséquence
de tous ce que suudit, que main levée
de

de l'hypothèque que la cité de St-Henri a sur les dits lots, N° officiel 24430 de 1707 soit levée et que M^r le Maire et le greffier, trésorier soient et sont par la présente autorisés à signer la radiation complète de la dite hypothèque par acte Notarié, en paix des Mme Lacombe pour nissant à l'édit bâti de St-Henri l'extrait mortuaire de la dite Mme Lacombe pour servir & valoir ce genre de droit —

2^e Il est résolu à l'unanimité que vu la garantie par hypothèque que la cité de St-Henri a sur la partie du lot N° officiel 1630 par elle vendue à M^r Alexis Ouellette pour sûreté de paiement, et vu que le dit M^r Alexis Ouellette a payé le montant porté au contrat intervenu entre la Ville de St-Henri et le dit Ouellette daté du 5 Septembre 1891 et que le dit Ouellette en a fait le paiement en capital et intérêt et que la dite Ville de St-Henri reconnaît avoir reçu le dernier paiement le 6 Novembre 1894 — en conséquence donne main levée de l'hypothèque et que le Maire et le greffier, trésorier sont par la présente autorisés à signer la dite quittance et radiation de la dite hypothèque par acte Notarié pour servir & valoir ce genre de droit —

Résolu et adopté à majorité quelqu'un soit chargé de voir à la pose des poteaux pour la conduite des fils téléphoniques de la compagnie Bell et que ces poteaux ne soit pas d'une longueur supérieure de cinquante pieds à partir du niveau du sol

Lecture est faite d'une lettre de la

Compagnie de Téléphone des Marchands
demandant de changer la résolution leur
permettant de poser leurs fils & poteaux
dans les limites de la Cité de Montréal.

Résolu et adopté que la résolution
passée en date du
accordant le permis à la compagnie de
Téléphone des Marchands de poser leur
fils et poteaux soit modifiée et que
les mots "et les mettre en opération"
dans les limites de la Cité soient
ajoutés à la dite résolution à la
suite des mots "de fils conducteurs
téléphoniques.

Lecture est faite d'une lettre de M. Caron
gérant de la Montreal Water Power Co.
demandant que la Cité de Montréal
apporte garantie pour l'écoulement
d'eau de Mai 1894 à Mai 1895
laisse sur la table

La demande de M. J. A. Lébel est prise
en considération et on qui ~~est~~ y a
un certain mouvement tendant à
faire ouvrir et clair la dite ~~voie~~ ^{voie}
à une largeur de 66 pieds est résolu
que le Greffier envoie à M. J. A. Lébel
que le Conseil ne peut donner aucun
réponse dans le moment.

Résolu et adopté que ce soit donné
à

Dufresne de cesser la construction
qu'il a commencé contournement au
Règlement de la Cité. La dite construc-
tion aussi en contournement sise et
situee près du pont du G.S.R. et vu
que mise en demeure a été signifiée
au propriétaire voisin, un notaire
soit signifié au dit Mr
Dufresne. lui ordonnant de se confor-
mer au Règlement de la Cité de
Sillery.

Lecture est faite d'une lettre de Mr
Ovide Chalonneau demandant
au Conseil l'intention qu'il fîte à
l'expropriation de la rue St-Hedwige
Resolu et adopté qu'il soit donné
à Mr Chalonneau qu'il ait à se con-
former à l'alignement homologué
et que la corporation puisse libérer
ainsi exproprié après entente.

Resolu et adopté que les comptes ce-
après soient approuvés. et que le Greffier
soit autorisé à payer les divers
montants y mentionnés.

Jules Papineau $\$6.00$ Gazette printing Co^y,
 $\$12.00$, A.C.C. Bessonnette $\$30.20$ Theo.
Ducet $\$1.75$ ~~John Martin~~ $\$30.00$ ~~John Martin~~
~~Salaberry~~ $\$30.00$ John Martin $\$48.00$
W.B. Lamb. $\$1.50$ J.H. Poisy $\$97.30$

Resolu et adopté que le President du
Comité des Chemins soit autorisé à enga-
ger l'ouvrage pour l'allée Asphaltée

sur la rue Notre Dame, mais vu le
dit employé soit un résidant du
Quartier St Augustin et ce dès à
nouvel ordre.

~~Lévy & Gauthier~~

Résolu et adopté à majorité quin
ains légal soit demandé à Mr Favreau
Ca. Geoffion in re rue Credusant
au Dépot du G.T.R sur le No officiel
1019, d'après actats intervenus entre
la Côte de St Henri, la socc. Ed Mackay
& la Compagnie du G.T.R. et c sur le
plus court délai possible.

(Contresigne

M. Leveque) T.J. Deym

asst Greffier

Président

P23/E2, 110

N^o 6147-
Assemblée de
comité général
du Comité
le 1^{er} avril 1895
JFB

P23/E2,110

TELEPHONE NO. 42.

CABLE ADDRESS "JONHALL" MONTREAL.

Hall, Cross, Brown & Sharp.
Advocates.
Barristers, Commissioners &c.

HON. JOHN S. HALL, Q.C., M.P.P. SELKIRK CROSS, Q.C.
ALBERT J. BROWN. W. PRESCOTT SHARP.

Temple Building,
185 St. James Street.

Montreal. 4th April 1895. 189

TO THE SECRETARY-TREASURERZ
OF THE TOWN OF ST HENRI

St. HENRI

P. Q.

Dear Sir:-

re Montreal Stockyards Co.

We wrote you on the 14th February last relative
to the above Company's claim [redacted] for damages arising out of the
killing of a horse belonging to them, and the smashing of harness and
sleigh, all of which arose through the bad condition of the streets
within the limits of the town of St. Henri. We have not received any
reply, and our instructions are imperative to place the matter in suit
unless some ~~satisfactory~~ satisfactory arrangement is effected within one week.

Yours truly,

John Cross Brown & Sharp

P23/E2, 110

N^o 6147.A.

Lettre de Hall, Cross
Brown & Shoff
Avocat le cheval
tue Rue St Antoine
Sleigh & harnessiers
4 Avril 1895

J.R.

RETRAITES - MÉTIERS

LIVRE DE SOI RAPPELÉ

YANNET

• 9 •

1895

LETTRE DE SOI RAPPELÉ

ADRESSE

P23/E2,110

PROVINCE DE QUEBEC)
VILLE DE ST.HENRI)

EXTRAIT DU LIVRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA VILLE DE ST.HENRI.

" SEANCE DU 23 DEC. 1890 ."

Il est résolu et adopté à l'unanimité que la motion passé en date du 8 Novembre dernier autorisant Mr. le Maire et le Secrétaire-Trésorier à signer un contrat devant Notaire pour le lot No. officiel 1019, avec le Grand Tronc soit reconsidérée .

Il est résolu et adopté à l'unanimité que Mr. le Maire et l'assistant Secrétaire Trésorier soient autorisés à signer contrat devant Notaire pour le lot No. officiel 1019 avec la Compagnie du Grand Tronc du Canada pour les fins pour la quelle il a été acquis.

Certifié vrai extrait du livre des délibérations du Conseil de la Ville de St.Henri

(Signé) Jules Beauchamp
Assist.Sec.-Trésorier .

St. Henri ce)
21 Janvier 1891)

Copy of Resolution referred to in a certain Deed of Sale and Conveyance granted by the town of Saint Henri to The Grand Trunk Railway Company of Canada, bearing date and executed before Théo. Doucet Notary, on the Sixth day of April, one thousand eight hundred and ninety-one and signed by the parties hereto and by me the said Notary Ne varietur.

Montreal 6th April A.D. 1891)

(Signed) F. Dagenais
" Jules Beauchamp
Secrétaire-Trésorier
The

P23/E2,110

- 2 -

(Signed) The Grand Trunk Railway
Company of Canada

per L. J. Sargeant
General Manager.

, , Theo. Doucet, N.P.

A true copy of the original here of remaining of
record in my office.

Theodore Doucet

N^o. 6148-
Contrat d'resolution
D'achat de terrains par la
Ville St-Henri de l'Est de
Montréal ainsi qu'
Contrat de vente par la
Ville St-Henri à la
G.^r du Grand Tronc
pour les conduisant
au dépôt de St-Henri
le 05 avril 1895
T.D.

P23/E2,110

PROVINCE DE QUEBEC)
VILLE DE ST. HENRI)

EXTRAIT DU LIVRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA VILLE DE ST. HENRI.

'' SEANCE DE 8 NOV. 1890 ''

Lettre de E.P. HANNAFORD, Ingénieur en chef de
''The Grand Trunk Ry. Company,'' demandant à ce que le
Conseil leur passe contrat pour le lot No. Officiel 1019
afin de le leur céder pour les fins pour lesquelles le
dit lot a été acquis par la ville de St. Henri.

Résolu que le dit lot No. 1019 leur soit cédé, et
que Mr. le Maire et le Sec-Trésorier soient autorisés à
signer le contrat devant Notaire'' .

(Signé) Pour copie conforme

A. DeSève

Sec. Tres.

Bureau du Conseil)
St. Henri de Montréal)
le 10 Novembre 1890)

Copy of Resolution referred to in a certain
sale and conveyance granted by the town of Saint Henri
to the Grand Trunk Railway Company of Canada, bearing
date and passed before Théo. Doucet Notary, on the Sixth
day of April one thousand eight hundred and ninety-one.

Signed Ne Varietur

(Signed) The Grand Trunk Railway Company
of Canada.
per L.J. Sargeant,
General Manager.
Théo. Doucet, N.P.

A true copy of the original hereof remaining of
record in my office.

Théo. Doucet

Province de Québec
Cité de St-Henry

Extrait du livre des délibérations
du Conseil d'arrondissement de St-Henry

Séance du 3 Avril 1895

Résolu et adopté à unanimité
qu'un avis légal soit demandé à
M. L'Avocat Geoffrion en la rue
Condurant au dépôt du G.T.R.
sur le no officiel 1019 d'après contrats
intervenus entre la Cité de St-Henry
la Succession Edward Mackay et
la Compagnie du G.T.R. etc. Sur
le plus court délai possible.

Certifie vrai extrait du livre des délibérations du conseil d'arrondissement de St-Henry

Émaud de Rosey
Cité de St-Henry
ce 11 avril 1895

Jules Beauchamp
Greffier du Conseil

ON THIS Sixth day of the month of April, in
the year of our Lord, one thousand eight hundred and
ninety-one.

B E F O R E Me. THEODORE DOUCET, the undersigned
Public Notary duly commissioned and sworn in and for
the province of Quebec in the Dominion of Canada, resid-
ing and practising in the City of Montreal, in the said
Province.

A P P E A R E D /--'The TOWN OF SAINT HENRI' a
body politic and corporate, hereto represented and here-
inacting by FERDINAND DAGENAIS, Esquire, the Mayor, and
JULES BEAUCHAMP, Esquire, the Assistant Secretary
Treasurer, both of the said Town of Saint Henri, and both
hereto duly authorized, under a certain Resolution adopt-
ed at a meeting of the Mayor and Aldermen of the said
Town, held on the Twenty-third day of December, last 1890,
a Copy of which Resolution is hereto annexed signed by
the said parties hereto and by me the said Notary No
Varietur party of the FIRST PART.

A N D ''THE GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY OF CANADA''
a body Politic and Corporate having their chief place of
business in Canada, in the said City of Montreal, and
hereto represented and hereinacting by Lewis James
SEARGEANT, of the said City of Montreal, Esquire, their
General Manager, party of the SECOND PART.

W H I C H said party of the FIRST PART, doth hereby
sell, assign, transfer, convey and make over, with
the usual legal warranty, and free and clear of and from
all mortgages or encumbrances generally whatsoever unto

the

- 2 -

the said party of the SECOND PART, its successors, representatives or assigns, ~~the~~ following immoveable, to wit:-

The South East part of a certain lot of ground Situate on Notre Dame Street in the Town of Saint Henri and containing thirty feet in front on Notre Dame Street One hundred and nine ~~feet~~ in depth in the South West line, and one hundred and twenty feet in the North East line, forming a total superficies of three thousand four hundred and thirty-five feet English measure, The said lot of ground being known under the number (1019) Ten hundred and nineteen on the Official plans and Book of Reference of the Municipality of the parish of Montreal, without buildings, and bounded in front by Notre Dame Street, on one side to the South East by lot Official Number Ten hundred and twenty, and on the other side to the North East by lot official number Ten hundred and Eighteen, and in rear by the residue of the said lot number Ten hundred and nineteen, owned by the said party of the second part, as shewn on the plan hereto annexed marked "A" and signed by the said parties hereto and by me the said Notary, Ne Varietur as the said property now subsists, with all its rights, members and appurtenances without exception or reserve of any kind on the part of the said party of the FIRST PART, who acquired the same together with a larger extent of land from the Estate and Succession of the late Edward Mackay, under a certain Deed of Sale bearing date the ninth of September eighteen hundred and ninety, and registered in the registration Division of Hochelaga and Jacques Cartier on the 13 September 1890, under the No.35059 .

TO HAVE AND TO HOLD the said property unto the said party of the Second part as its absolute property from this date and to take possession thereof forthwith.

The present Sale and Conveyance is thus made for and

- 3 -

and in consideration of the sum of One Dollar paid by the said party of the Second part, to the said party of the FIRST PART, who acknowledges the receipt thereof in cash at the passing hereof, whereof Quit; and furthermore for and in consideration that the said party of the second part shall use the property presently conveyed, and maintain the same for the purposes of a Street, as now constructed, to give access to and communicate with the Railway Station at St. Henry, and keep the said Street, in a good state and condition.

A N D the said party of the first part doth hereby declare that there is still a balance of Thirteen hundred Dollars, bearing interest at the rate of six per centum per annum payable annually, due to the Estate of the said late Edward Mackay; which balance the said party of the first part binds and obliges itself to pay to the said Estate, so that the said party of the second part its successors representatives or assigns, shall never be troubled or molested thereby.

It is hereby specially further covenanted and agreed, and the present Sale and conveyance is accepted by the said party of the Second part, on the distinct stipulation that no side openings or entrances to the lot of ground presently sold and conveyed can be claimed but on the contrary, that to all intents and purposes the same shall be a private Street, for access to and egress from the ~~Railway~~ station ground only.

OF WHICH ACTE/-

DONE AND PASSED, at the said City of Montreal in the Office of the said Theodore Doucet, the undersigned Notary, on the day, month and year first above written under the number twenty-nine thousand five hundred and twenty-four and the said Ferdinand Dagenais, Jules Beauchamp and Louis James Scargeant hereinacting as afore-

- 4 -

aforesaid have signed with me the said Notary, these
presents having been first duly read in their presence.

V

(Signed) F. Dagenais

" Jules Beauchamp
Sec.Trésouer .

" The Grand Trunk Railway Company
of Canada,
per L.J. Seargeant.
General Manager.

" Theo. Doucet, N.P.

A true copy of the original hereof remaining of
record in my Office.


Theo Doucet

P23/E2, 110

No. 29524

6th -April---1891.

- SALE & CONVEYANCE -

By

- THE TOWN OF SAINT HENRI -

To

THE GRAND TRUNK RAILWAY
COMPANY OF CANADA .

3rd Copy

THEO. DOUCET, N.P.

P23/E2,110

Province de Québec
Ville de St.Henri }

EXTRAITS du livre des délibérations du Conseil de la
Ville de St.Henri.

-o-o-o-o-o-o-

Séance du 6 Août 1890.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

" Monsieur le Maire et le Secrétaire-Trésorier font rapport qu'ils ont eu une entrevue avec le Gérant du Grand Tronc, Sir Jos. Hickson, au sujet de l'ouverture d'une rue sur la rue Notre-Dame de 30 pieds de large et d'un passage de 10 pieds sur la rue St.Jacques, pour communiquer avec la gare de St.Henri et le résultat de l'entrevue est que la Ville de St.Henri acquière le lot No. officiel 1019 sur la rue Notre-Dame et 10 pieds du lot No. officiel 1049 sur la rue St.Jacques. La Compagnie du Grand Tronc fera les dépenses nécessaires pour mettre et réparer le chemin qui communiquera de la rue Notre-Dame à la gare de St.Henri et permettra l'accès sur la rue St.Jacques, le tout dans un état convenable. "

-o-o-o-o-o-o-o-

Séance du 11 Août 1890.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

" Résolu que l'offre du " Grand Trunk Railway Company of Canada " faite en date du 6 Août courant soit acceptée et que la Ville de St.Henri se porte acquéreur des dits lots 1019 & 1049, et ce, au prix de 50 centimes le pied carré, mesure anglaise, pour le lot No. 1019 et de 40 centimes le pied carré, mesure anglaise, pour le lot No. 1049, payable 1/5 comptant, et ce des propriétaires, la Succession Edward Mackay, et la balance à l'expiration de cinq ans, avec intérêt au taux de six pour cent par an; et que Mr. le Maire et le Secrétaire-Trésorier

P23/E2,110

Trésorier soient autorisés à signer contrat devant notaire
avec les parties intéressées."

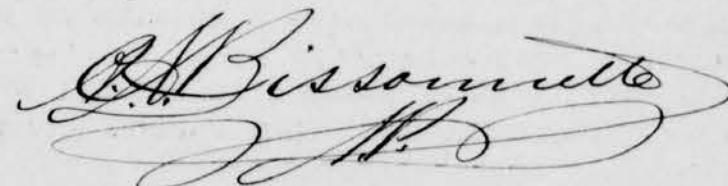
Pour copie conforme.

(Signé) A. Desève, Jr.

Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Conseil,
St. Henri de Montréal.
le 19 Août 1890.

Vraie copie.



L'AN MIL HUIT CENT quatre-vingt-dix, le neuvième
jour du mois de Septembre.

Devant Mtre. Achille C.A.Bissonnette, notaire pu-
blic pour la Province de Québec, résidant et pratiquant dans
la Ville de St.Henri, District de Montréal, soussigné.

ONT COMPARU:

Robert Mackay, Frank Edgar et Robert Benny, tous
marchands de la Cité de Montréal, et Donald Mackay, marchand
de la Ville de Toronto, dans la Province d'Ontario, agissant
aux présentes en leur qualité de seuls exécuteurs survivants
de feu Edward Mackay, en son vivant marchand de la dite Cité
de Montréal, suivant les termes du testament solennel de ce
dernier passé devant Mtre. W. de M. Marler et son confrère,
notaires, le deux Avril 1883 et enrégistré au bureau d'enré-
gistrement des comtés d'Hochelaga et Jacques-Cartier, le
vingt-sept du mois d'Août suivant sous le No. 14164.

Et le dit Donald Mackay agissant et représenté aux
présentes par le dit Frank Edgar, son procureur duement auto-
risé suivant acte de procuration passé devant le dit Mtre.
W. de M. Marler, notaire, le douze Juin 1883.

Lesquels par ces présentes ont reconnu et confessé
avoir vendu, cédé, quitté et transporté avec garantie contre
tous troubles et réclamations quelconques, à la Corporation
de la Ville de St.Henri, corps politique et duement incorporé,
agissant et représentée aux présentes par Ferdinand Dagenais,
équier, Maire, et Alexandre Desève, Secrétaire-Trésorier, ces
derniers duement autorisés à l'effet des présentes par et en
vertu de deux résolutions du conseil de la dite ville passées
et adoptées, la première, le six Août dernier et la seconde,
le onze du même mois (1890), copies desquelles résolutions

sont

sont demeurées annexées à la minute des présentes pour y avoir recours au besoin, savoir:

1o. La partie Sud-Est d'un lot de terre situé sur la rue Notre-Dame, dans la dite ville de St.Henri, contenant trente pieds de front sur la dite rue Notre-Dame, cent neuf pieds de profondeur dans la ligne Sud-Ouest et cent vingt pieds dans la ligne Nord-Est, formant en tout une superficie de trois mille quatre cent trente-cinq pieds, mesure anglaise. Ce lot de terre est maintenant connu et désigné au plan et au livre de renvoi officiels pour la municipalité de paroisse de Montréal, sous le numéro mille dix-neuf (1019), sans bâtisse et borné en front par la rue Notre-Dame: d'un côté, au Sud-Est par le lot No. 1020; de l'autre côté, au Nord-Est, par le lot No.1018, et en profondeur par le surplus du dit lot No.1019 appartenant à la Compagnie du Grand Tronc du Canada.

2o. Un lot de terre situé sur la rue St.Jacques, dans la dite ville de St.Henri, maintenant connu et désigné aux dits plan et livre de renvoi officiels, sous le numéro mille quarante-neuf (1049), sans bâtisse, contenant trente pieds de front par quatre-vingt-dix-neuf pieds de profondeur dans la ligne Sud-Est et cent un pieds de profondeur dans la ligne Nord-Est, formant une superficie totale de trois mille pieds, mesure anglaise.

Ainsi que le tout se trouve actuellement, les dits acquéreurs ès-qualité déclarant le bien connaître pour l'avoir vu et visité et en être contents et satisfaits, et sans aucune réserve par les vendeurs auxquels les dits lots de terre appartiennent pour les avoir acquis avec plus grands étendus de William Cooper, ès-qualité de liquidateur de la Compagnie.

appelé

YON

appelée THE COLONIAL BUILDING & INVESTMENT ASSOCIATION LIMITED suivant transport (conveyance) par ce dernier aux dits Exécuteurs Testamentaires passé devant Mtre. W. de M. Marler, Notaire, le cinq Janvier mil huit cent quatre-vingt-sept et duement enrégistré au bureau d'enregistrement des Comtés d' Hochelaga et Jacques-Cartier, le vingt-sept du même mois, sous le numéro 21425. Le dit William Cooper étant duement autorisé à l'effet du dit transport, en vertu d'un jugement rendu en Cour Supérieure pour le District de Montréal, par l'Honorable Juge Mathieu, le dix-neuf Novembre mil huit cent quatre-vingt-six et dont une copie authentique est demeurée annexée à la minute du susdit transport.

Et les dits lots de terre appartenaient à la Compagnie "The Colonial Building and Investment Association Limited" pour l'avoir acquis avec plus grande étendue de Philip S. Ross suivant contrat de vente passé devant Mtre. W. de M. Marler, Notaire, le 26 Août 1886 et enrégistré au dit bureau d'enregistrement, le huit Septembre suivant sous le numéro 20448.

Pour des dits lots de terre et dépendances jouir, user, faire et disposer par les dits acquéreurs ès-qualités, pour faire des rues ou passages pour communiquer de la dite rue Notre-Dame au Dépôt du chemin de fer du Grand Tronc du Canada et de la dite rue St-Jacques jusqu'au même dépôt: la dite Corporation de la ville de St-Henri étant convenue avant ce jour avec la Compagnie du Grand Tronc que cette dernière ferait les dépenses nécessaires pour niveler et mettre ces deux passages dans un état convenable.

Cette vente est faite franche et quitte de toutes charges ou hypothèques que leçques, mais à la charge néanmoins



des

des taxes municipales et scolaires à partir de ce jour; la Corporation devant prendre possession des dits terrains immédiatement.

Cette vente est faite en outre pour et moyennant le prix et somme de cinquante cent ins le pied anglaise en superficie pour le lot numéro mille dix-neuf (1019) et quarante cent ins le pied anglais en superficie pour le lot numéro mille quarante-neuf (1049), formant en tout pour les dits deux lots, la somme de deux mille neuf cent dix-sept piastres et cinquante cents courant, sur et en déduction de laquelle somme, les acquéreurs ès-qualité ont payé comptant aux vendeurs qui le reconnaissent, celle de six cent dix-sept piastres et cinquante cent ins dont quittance d'autant. Quant à la balance du dit prix de vente étant de la somme de deux mille trois cents piastres, elle deviendra due et exigible dans cinq ans à compter de la date des présentes, avec intérêt au taux de six pour cent par an et payable le dit intérêt tous les ans.

La dite Corporation de la ville de St.Henri aura droit de se libérer en aucun temps, d'une partie ou du montant entier de la balance du prix de vente, pourvu que ce ne soit pas moins que cent piastres à la fois.

Et au moyen de tout ce que dessus exprimé, les dits vendeurs transportent à la dite Corporation acquéreure, ce acceptant par ses dits représentants autorisés comme susdit, tous droits de propriété qu'ils ont ou peuvent avoir en ou sur ce que dessus vendu, voulant et entendant qu'elle en prenne possession immédiatement.

Dont acte fait et passé dans la Cité de Montréal pour les vendeurs et dans la ville de St.Henri pour les dits acquéreurs

pm

P23/E2,110

acquéreurs ès-qualité, les jour, mois et an susdits, sous le
numéro deux mille huit cent neuf des minutes de son répertoire
Et ont les dites parties signé avec et en présence
du notaire soussigné lecture faite.

(Signé) F. Dagenais

" A. Desève, Jr.

" Robert Mackay

" F. Edgar

" Donald Mackay by his
Attorney F. Edgar

" Robert Benny

" A.C.A.Bissonnette, N.P.

Vraie copie de la minute des présentes demeurée en mon
étude.

C.H.Bissonnette

P23/E2, 110

No. 2809

Le 9 Septembre 1890

- O - O - O - O - O - O - O - O - O -

V E N T E

par

La Suc. Edward Mackay

à

La Corporation de St. Henri

- O - O - O - O - O - O - O - O - O -

4ième. Copie.

A.C.A.Bissonnette , N.P.

St.Henri de Montréal.

Le Conseil municipal de la Ville de St Henri me demande mon opinion sur la question suivante:

Par acte du 9 Septembre 1890, passé devant A.C.A. Bissonnette, notaire de Montréal, les Exécuteurs-testamentaires de la succession de feu Edward Mackay ont vendu certains immeubles à la corporation de la Ville de St Henri.

Dans cet acte se trouve la clause suivante:-

"Pour des dits lots de terre et dépendances jouir, user, faire et disposer par les dits acquéreurs ès-qualité, pour faire des rues ou passages pour communiquer de la dite rue Notre-Dame au Dépôt du chemin de fer du Grand Tronc du Canada et de la dite rue St Jacques jusqu'au même dépôt: la dite Corporation de la ville de St. Henri étant convenue avant ce jour avec la Compagnie du Grand Tronc que cette dernière ferait les dépenses nécessaires pour niveler et mettre ces deux passages dans un état convenable.

Par acte en date du 6 Avril 1891, passé devant T. Doucet notaire à Montréal, la ville de St Henri a revendu les mêmes immeubles à la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc.

Ce deuxième acte répète la clause ci-dessus mentionnée et contient en outre la stipulation suivante:

" It is hereby further covenanted and agreed , and the present Sale and conveyance is accepted by the said party of the Second part, on the distinct stipulation that no side openings or entrances to the lot of ground presently sold and conveyed can be claimed but on the contrary, that

-2-

that to all intents and purposes the same shall be a private Street, for access to and egress from the Rail-way station ground only.-"

On veut savoir si cette dernière stipulation est valide?

Je ne le crois pas.

La clause ci-dessus citée de l'acte du 9 Septembre 1890, me paraît une condition apposée par la succession Mackay à la vente de leur propriété.

Je crois que la clause de l'acte du 6 Avril 1891, dont la validité est en question, viole cette condition.

En effet, la condition posée par la succession Mackay est que les terrains qu'elle vend seront des rues ou passages pour communiquer au dépôt du Grand Tronc.

Il est important pour la succession Mackay et ses ayants-cause que ces rues soient publiques, et non des passages privés.

Et la clause de son acte de vente me paraît exiger l'ouverture et le maintien d'une rue publique, et non d'un simple chemin privé. Le mot "passage" ajouté au mot rue dans cette clause ne me paraît pas devoir s'interpréter autrement.

La ville de St Henri et le Grand Tronc ne pouvaient donc faire de ces rues des chemins privés, et la clause qui m'est soumise est nulle.

Montréal, 5 Avril 1895.-

L.H. Geoffrion

P23/E2, 110

N^o 6149.

Opinion légale de M.
L.A. Goffin & Avocat
Re passage en rive
communauté de
du j. E. R. et H. H.

cc 5 avril 1895
M.B.

P23/E2,110

S'Haenckens
N° 7 Jss. Gareau 475.⁰⁰
N° 5 J.X. Parent 400.⁰⁰
N° 2 L. Laclaire 500.⁰⁰
N° 4 Ed. Schertzer 350.⁰⁰
N° 6 J. J. Lemire 500.⁰⁰
N° 1 L. Gerville 500.⁰⁰

N° 5 900.

S'Augustin Par
N° 5 J.X. Parent 500. ^{and 100.}
N° 4 Schertzer 600.⁰⁰
N° 3 Buselais 550.⁰⁰

P23/E2,110

Laelman	1050 ✓
Bussolon	1050 ✓
Leveille	1000 ✓
Introuille	1100 ✓
Parent	900 ✓

P23/E2,110

St Henri le 3 Avril 95

A. Parent
Les Consulaires
à Mr Le Franc

L'assurance pour la
Vidange du quartier
St. Jacques et St. Augustin
au montant des cinq cents
Dollars

et le quartier St. Henri
et St. Antoine
au montant des quatre
cent Dollars et pour les
quatre quartiers neuf cents
Dollars

et à condition que j'arie
les quatre quartiers parer
que pour un seul
C'est ce pourra pas un
Homme de faire les dépenses
de se graver pour une
quartier

J'ai l'honneur de
Votre Serviteur
A. Parent

P23/E2,110

Cité St Henri 29 Mars /95

A Mr le Maire
& Mrs les Echeris.

Jai l'honneur de vous
commettre ma commission
concernant les violences des
quartier St Henri & St Mat
oine. pour le montant de
\$ 500.- \$ 500.00 cinq cents piastres
et je m'engage a me soumettre
aux reglements et toutes les
exigences de votre honorable
conseil. pour ce qui regarde
la dite commission. étant
bien connus de la plupart
de Mrs les Echeris. je suis con
vaincu que ma commission
sera pris en dedieuse consider
ations.

P23/E2,110

Etant un des plus anciens
de la dite aite. et propriétair
depuis un grand nombre
d'années. ceci doit me faire
espérer que vous me rendrez
justice. de plus je vous engage
à vous donner une caution
si cela est urgent.

je demeure votre
Très humble et docile
serviteur
Monsieur Fabre
No 77 Rue Ste Marguerite
aite St Henri

P23/E2,110

D'Henri 3 Avril 1895.

Pour le mari et Mrs
Les Bellevins

Le soussigné désire obtenir
de nouveau le contrat de l'enlèvement
des visiteurs pour l'année mille
huit cents quatre-vingt quinze,

Pour le quartier D'Henri, et
St Antoine, pour la somme de
cinq cents, piastres. Au même condi-
tion que l'an dernier.

Votre Stc
Louis Gachaine

P23/E2,110

St Henry April 3rd/95

Mr Beauchamp Esq/ sec of health committee
Dear Sir

I will do the
scavanging for the town of St Henry for
the sum of \$1150 eleven hundred and
fifty dollars or will do the east end for
\$600 six hundred and the west end for \$550
five hundred and fifty dollars subject to
the instructions of the health committee

hoping that this may suit your
views I remain

yours truly
J S Peterkin

93 St Peter St
St Henry

P23/E2,110

St Henri - 3 Avril 1895-

Mr le Maire et Mme
Les Echevins

Je soussigné demande à votre
honorable conseil de bien vouloir
m'accorder de nouveau le contrat
pour l'enlèvement des vidanges
ménant la somme de ~~cinq cents~~^{pour 1825}
cinquante piastres. C'est à dire pour
les quartiers St Augustin, et St Jacques.
Au même conditions que l'an
dernier.

Votre Cte
J. Brisbois X
Perrault Lachance

en Consideration ma situation
et soyez assurés que si vous
m'accordez ce contrat je
ferai tout ce qui sera possible
pour vous donner pleine
et entière satisfaction.

Je suis un des vieux
citoyens de St'Henri et je
suis assez connu de vous
pour espérer sur votre con-
fiance et votre appui.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs Votre très
humble et très dévoué
serviteur.

Louis Léveillé
N° 25 rue St'Barthélemy

A Monsieur le Maire
et à Messieurs les Chevins de la
Cité de St'Henri

Messieurs,

J'ai l'honneur de
vous soumettre mon application
pour le Contrat des décharges pour
les quartiers St'Henri et Antonine
aux conditions suivantes : Je m'en
engage à faire le service pour le terme
d'une année pour les quartiers
mentionnés ci-dessus mentionnés pour la
somme de cinq cent dollars
(\$500.-) J'espere, Messieurs que
vous voudrez bien prendre

P23/E2,110

Saint-Henri 2 Avril 1895

À son honneur le Maire et à
tous les échevins de la cité
de St Henri

Conformément à l'annonce parue sur les journaux demandant des commissions pour l'entretien des trottoirs, je m'engage à faire l'ouvrage dans les quartiers St Henri & St Antoine, de manière à vous donner pleine & entière satisfaction ainsi qu'au Bureau de santé pour le terme d'une année et ce moyennant quatre cent soixante quinte dollars \$ 475-00 espérant en vous messieu

Je demeure voté

Joseph Lavaud

P23/E2, 110

N^o 6150-
Sortimptions divers
pour enleverement
des Violanges de
la cité de St Henri
le 25 avril 1895
J.B.

P23/E2,110

Corporation de la Cité de St. Henri.

HOTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le 4. Mars 1895

Monsieur Le maire et
Messieurs les échevins de la cité de St. Henri
Monsieur

Ryant fait l'examen des —
graves dommages causés à la maison
de Monsieur Bayard.主人 de la rue
St. Jacques et frere. à l'intérieur et à
l'extérieur, penché d'opinion que la maison
a fait défaut par le milieu, l'extinction
au centre de l'intérieur, comme il avoit
finiramment dévié sur l'autre
pas, la charge des murs. suivant mon
opinion, la Corporation n'est nulle-
ment responsable des dommages causés
pour plus de garantie il y a une distance
de 113. pieds du canal à la maison.
et penché bien certain que les murs
ont fait défaut, parce que les planches
ont baissé par le milieu, ce qui a
occasionné les murs à passer dans les angles.
et les portes de chambres de faire école de
faute

Les uns immédiatement fournis

J. B. Gaudet Enseigneur

P23/E2, 110

N^o 6151
Rapport de M^e N.
Crudel le prétendu
dommages à la propriété
de M^e Baquet Rue
St-Jacques
le 5 Juin 1895
JB

Province de Québec. A une assemblée du comité de l'eau & éclusage
cité de St-Henri) de la cité de St-Henri tenue à St-Henri au lieu
ordinaire des assemblées du dit comité Vendredi le
cinq avril mil huit cent quatre vingt quatre
conformément à la loi, où laquelle assemblée sont
présents M. M. les chevins Eugène Gray, G. M.
Général & Alfred Leduc formant un quorum sous
la présidence de M. le chevin E. Gray.

Il est résolu à l'unanimité que l'assèrage
de la cité de St-Henri soit fait comme l'année dernière
c'est-à-dire à la journée par M. M. Louis Léveillé,
Louis Lachain & Firmin Joudre et l'assèrage du dit
assèrage sera divisé aussi proportionnellement
que possible par M. l'Inspecteur de la cité -

Et la séance est levée

(Jules Beaumont)
Secrétaire

- Eugène Gray
Président

P23/E2,110

N° 6152~

Rapport du comité
de l'eau & d'éclairage
du conseil de St-Louis
tenue le 5 avril 1895

J.W.

Province de Quebec. }
Cite de St Henri } Je J. St Léger ayant été
d'abord nommé et élu
de la Cite de St Henri pour
l'annee Mil huit cent quatre
vingt quinze (1895) fais
serment que je remplirai
bien & fidèlement les devoirs
de ma charge et cela au
meilleur de mon jugement
et de ma capacité
ainsi que Dieu me soit en aide

Ajurement ce ~~2~~^{me} jour
du mois de April Mil huit
cent quatre vingt quinze
par devant moi le souffre
Juge de Paix

N. St Léger G.P.

J. St Léger

P23/E2, 110

N^o 6153

Restation de Semaine
de Mr James Briggs
comme conducteur
pour l'année 1895
du 5 avril 1895

J.P.B.

To the
Mayor and Council
of the
City of St. Henry, Que.

Gentlemen :-

The undersigned English speaking Electors of the City of St. Henry have learned that an Association known as the St. Henry Municipal Reform Association, have submitted to you a recommendation in effect dismissing the present English Auditor, Mr. J. A. Higgs.

Your petitioners submit that this is an act of grave injustice to the said Mr. Higgs, and further say that it has in no way been shown that the present Auditor is incompetent to discharge his duties, or undeserving of the confidence of the English speaking Electors. On the contrary, it is believed that Mr. Higgs' familiarity with both languages, his long residence in St. Henry, and the general uprightness of his character, make him worthy of the confidence of his fellow-citizens.

If any change is contemplated, the undersigned would recommend the employment of a firm of chartered accountants for auditing purposes.

It is further submitted that in this matter, the above named Association do not represent the English Electorate at large in this City.

Frank Powell 57 St. Alphonse St.
OB Price
William Gamble, 29 Metcalfe St.

Wm Davis 96 Park Avenue
G.C. Davis 92 or so
~~W. Hollister~~ F6 " "
James Perry 1652 St James
Chas MacKinnon 4 Greene Ave
John West 57 Metcalf ave
R.W. Wheeler 134 ~~Kennard~~ St.
James Field 39 Metcalf Ave
E. King - 21 Park Terrace
Samuel Hawton 78 Agnes Street
D. Parker 21 Metcalfe Avenue
James Amisheung 33 Metcalfe Avenue
J.D. Nobell 41 St Phillips St
George Graham
R. Brown. 37 Metcalf Ave
Henry Cukner 16 Delinelle St
Henry J. See 23 Annie St,
M. A. Mulcahy 1013 St Antoine St.
Jos. Brodman 137 Park Avenue
H. Landry
S. L. Bullerworth 82 August St

P23/E2,110

John Neish 31 Metcalfe St
Barry Formington 26 Amherst St
Henry Colbeck 115 St Antoine St
Robert Fazashley 189 St-Philip
John McBride 34 St Phillips St
Wm Corson 101 Surgeon St
P. Hennessy 21 Agnes St
A W Collins 3674 Notre Dame St
H A Bell 3672 " "

P23/E2, 110

N^o 6154-

Lettre des citoyens de
Longue-Pointe pour
communiquer la nomination
faite par le consul de por
Yanmottiggs comme
avocat de la cité

le 6 avril 1895

Y.R.D

P23/E2,110

No 6155
Règlement No 84
Tax d'affice
ce 8 Aout 1895
retenu de M. J.

Province de Québec }
Côte de St-Henri }

Je Emile J. Beloeil ayant été
dument nommé auditeur
de la Côte de St-Henri pour
l'année mil huit cent quatre-
vingt-quinze 1895. J'ais
serment que je scrupuleai bien
& fiducialement les devoirs de
ma charge. et cela au meilleur
de mon jugement et de ma
capacité.

"Ainsi que Dieu me soit en aide"

Emile J. Beloeil

Assermenté ce 2^e Jour
du mois de Avril mil huit
cent quatre vingt quinze
par devant moi le sous-signé
Juge de Paix

N. Gravel F. P.

P23/E2, 110

N^o 6156-

Recitation de serment
de Y. C. Theberet comme
adjudicteur de la cité de
St-Henri pour
l'année 1895

le 6 avril 1895

YCB

P23/E2,110

McCORMICK & CLAXTON,
ADVOCATES, SOLICITORS, &c.

Commissioners for Ontario, Nova Scotia, Manitoba
and British Columbia.

D. McCORMICK, Q.C. A. G. B. CLAXTON.

TELEPHONE No. 2497.

Imperial Building,

107 ST. JAMES STREET,

Montreal. Apr. 6, 95.

Joules Beauchamps,

Dear Sir,

You have only deposited \$11.00 in the case of Morgan & Ducap. Please see what has been done with the other amount. If you gave it to your lawyer he may not have deposited it.

Yours truly,

Norman L. Claxton

P23/E2,110

No 6156a
Mc Cormick
& Clayton re
cause Morgan
DuCap.
F. April 6/95

1113 1114

P23/E2,110

à M le Maire et M M les
Échevins de la Ville de Montréal

Messieurs

Avec votre bienveillante
permission le Cercle St. Henri
retiendra la salle de l'Hôtel-de
Ville pour représentation Dramatique
le 20 Mai prochain & 24 Juin
prochain.

J'ai l'honneur d'être
votre tout dévoué serviteur

S. Henri Avril 8/95 J. A. D. Tongas Secrétaire
per.

P23/E2,110

No 6157

Demande de place dans
la salle de l'Hotel de Ville
pour representation
dramatique par le
Cercle St-Henry le
8 Aout 1895

comite de l'A. de Ville